

**ÉVALUATION FINALE DU PROJET « ACTION CITOYENNE
POUR L'ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE ET
L'ÉQUITÉ DE GENRE AU TCHAD »**

Rapport Final

Novembre 2021

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	i
LISTE DES TABLEAUX.....	iv
LISTE DES PHOTOS	v
LISTE DES ABBREVIATIONS ET DES ACRONYMES	vii
RESUME EXECUTIF.....	8
Introduction.....	8
Objectifs et méthodologie.....	8
Résultats	9
Recommandations.....	12
INTRODUCTION	13
I. CONTEXTE	13
1.1. Rappel du contexte des communes	13
1.2. Rappel du contexte des services d'eau, hygiène et assainissement	14
II. DESCRIPTION DU PROJET.....	15
III. MÉTHODOLOGIE.....	17
3.1. Objectifs de l'évaluation.....	17
3.2. Approches.....	17
3.3. Déroulement de la collecte de données.....	18
3.4. Saisie, traitement et analyse des données	18
IV. RESULTATS.....	19
4.1. Conception du projet.....	19
4.1.1. Pourquoi la commune a-t-elle demandé l'appui de l'APLFT et de la Fondation ALBOAN dans le cadre de ce projet ?	19
4.1.2. Dans quelle mesure les bénéficiaires ont été impliqués dans le processus d'élaboration du projet ?	20
4.1.3. Quelles données factuelles ont-elles été considérées dans le processus d'identification des interventions du projet ? Comment les objectifs et activités proposées ont-ils été choisis ?	20
4.1.4. Quel était le rôle des partenaires (APLFT et Fondation ALBOAN) dans le projet ?	20
4.2. Pertinence.....	21
4.2.1. Dans quelle mesure les objectifs de l'action étaient-ils pertinents pour les priorités et les besoins locaux et nationaux?	21
4.2.2. Les objectifs et les interventions étaient-ils adaptés au contexte et aux besoins des bénéficiaires ?	21
4.2.3. Le projet propose-t-il spécifiquement une stratégie pour répondre aux besoins et aux intérêts stratégiques des femmes ?	23

4.3. Mise en oeuvre	23
4.3.1. Dans quelle mesure les populations ont connaissance des activités mises en œuvre ?	23
4.3.2. Quelles activités ont connu des retards dans leur mise en œuvre ? Quelles étaient les raisons majeures de ces retards ? Quelles sont les stratégies prévues pour faire face aux cas de retard dans la mise en œuvre des activités ?	25
4.3.3. Dans quelle mesure ces retards ont pu affecter le projet et ses résultats ?	27
4.4. Efficacité	28
4.4.1. Le projet a-t-il été mis en œuvre comme prévu initialement ? Dans la négative, pour quelle raison ? Quelles mesures ont été prises pour y remédier ?	28
4.4.2. Dans quelle mesure les objectifs de l'action ont-ils été atteints ? Quels ont été les principaux facteurs ayant influencé la réalisation ou non des objectifs ?	29
4.4.3. Quels risques étaient associés à la réalisation des objectifs du projet ? Ces risques ont-ils été correctement gérés ?	30
4.4.4. Existe-t-il des signes clairs de progrès dans la transformation des relations de pouvoir ?	30
4.5. Efficience	36
4.5.1. Le projet s'est-il révélé aussi efficient ou plus efficient que les autres approches valables dans le même contexte ?	36
4.5.2. Le projet a-t-il été conçu et/ou modifié au cours de la mise en œuvre afin d'optimiser les ressources financières ?	36
4.5.3. Existait-il d'autres moyens plus économiques pour mettre en œuvre le projet ?	37
4.6. Participation et autonomisation des femmes	37
4.6.1. Une stratégie visant à assurer la participation active des femmes à toutes les phases du projet a-t-elle été adoptée ?	37
4.6.2. Quels ont été les effets du processus de formation des femmes leaders dans la vie des femmes et des hommes (de manière désagrégée) ?	38
4.6.3. Dans quelle mesure les actions du projet ont-elles contribué à ce que les destinataires comprennent et exigent des changements dans les politiques et les pratiques qui génèrent leur exclusion et / ou leur discrimination ?	38
4.7. Impact/effets	40
4.7.1. Existe-t-il des preuves de changement (positif ou négatif) ? Dans l'affirmative, quels facteurs ont contribué à ce changement ? Dans la négative, pour quelle raison ?	40
4.7.2. Le projet a-t-il contribué à un changement de comportement vers une meilleure participation à la gestion de la commune ?	41
4.7.3. Le projet a-t-il contribué à un changement de comportement vers une meilleure mise en pratique des actions d'assainissement de l'environnement et une mise à l'abri des populations de certaines maladies (choléra, paludisme, typhoïde, etc.) ?	41
4.7.4. Dans quelle mesure les différents groupes cibles (ménages vulnérables, enfants de moins de cinq ans, etc.) ont-ils bénéficié de l'action, sur différents plans ?	46

4.7.5. Dans quelle mesure les capacités des différents groupes, y compris des femmes et autres groupes vulnérables, à interagir différemment avec d'autres groupes au cours de l'intervention, ont-elles été renforcées ?	47
4.8. Durabilité	48
4.8.1. Dans quelle mesure les résultats et les avantages du projet perdurent-ils lorsque le financement externe prend fin ?.....	48
4.8.2. Dans quelle mesure les bénéficiaires du projet et/ou les parties prenantes partenaires se sont-ils appropriés du projet pour perpétuer ses résultats au moment où le financement externe prend fin, en ont-ils la capacité et disposent-ils des ressources pour le faire ?.....	49
4.8.3. Certains domaines d'intervention sont-ils à l'évidence non durable ? Quels enseignements peut-on en tirer ?	52
4.9. Coordination et mécanismes de mise en oeuvre	53
4.9.1. Dans quelle mesure les mécanismes de coordination et de suivi ont-ils été focalisés sur les résultats ?	53
4.9.2. Dans quelle mesure les mécanismes de suivi et de coordination ont-ils contribué à les améliorer ? .	54
RECOMMANDATIONS.....	55
CONCLUSION	56
ANNEXES.....	- 1 -
Annexe 1 : Aperçu des réalisations à Bongor	- 1 -
Annexe 2 : Aperçu des réalisations à Gounou Gaya.....	- 3 -

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 01 : Récapitulatif des activités de collecte de données.....	18
Tableau 02 : Répartition des chefs de ménage selon leur opinion sur la mise en place des CHA	22
Tableau 03 : Répartition des femmes selon leur opinion sur la mise en place des CHA	22
Tableau 04 : Répartition des femmes selon leur opinion sur la mise en place de ECC.....	22
Tableau 05 : Répartition des chefs de ménage selon la connaissance de projet mis en œuvre dans la commune dans le domaine de l’eau, assainissement ou hygiène depuis les deux dernières années.....	24
Tableau 06 : Répartition des femmes selon la connaissance de projet mis en œuvre dans la commune dans le domaine de l’eau, assainissement ou hygiène depuis les deux dernières années	24
Tableau 07 : Connaissance par les chefs de ménage des réalisations faites dans le domaine de l’eau, assainissement ou hygiène au sein de la commune au cours des deux dernières années.....	24
Tableau 08 : Connaissance par les femmes des réalisations faites dans le domaine de l’eau, assainissement ou hygiène au sein de la commune au cours des deux dernières années	25
Tableau 09 : Responsabilisation des femmes ayant pris part aux formations données par le projet dans la gestion des affaires de la commune.....	31
Tableau 10 : Répartition des femmes selon leur opinion sur la portée de la voix des femmes dans les cadres (ou instances) utilisés pour discuter des problèmes de la commune (Conseil Communal, Séance de discussion de budget, ECC, CHA)	32
Tableau 11 : Répartition des membres des CHA selon leur opinion sur la capacité des femmes membres des CHA à parler librement et à donner leurs points de vue lors des réunions du CHA	32
Tableau 12 : Répartition des membres des ECC selon leur opinion sur la capacité des femmes membres des CHA à parler librement et à donner leurs points de vue lors des réunions du CHA.....	32
Tableau 13 : Répartition des membres des ECC selon leur opinion sur la capacité des femmes membres des ECC à parler librement et à donner leurs points de vue lors des réunions de ECC.....	33
Tableau 15 : Proportion de femmes ayant cité l’activité comme contribuant à l’amélioration du rôle et du statut de la femme dans la commune	39
Tableau 16 : Proportion de membres des ECC ayant cité l’activité comme contribuant à l’amélioration du rôle et du statut de la femme dans la commune.....	39
Tableau 17 : Principale source d'approvisionnement en eau pour boire selon les chefs de ménage	42
Tableau 18 : Principale source d'approvisionnement en eau pour boire selon les femmes	42
Tableau 19 : Type de toilettes utilisées dans le ménage selon les chefs de ménage	42
Tableau 20 : Type de toilettes utilisées dans le ménage selon les femmes.....	43
Tableau 21 : Lieu de stockage des ordures solides produites par le ménage selon les chefs de ménage.....	43
Tableau 22 : Lieu de stockage des ordures solides produites par le ménage selon les femmes	43
Tableau 23 : Opinion des chefs de ménage sur l’évolution du nombre de forage d’eau dans la commune depuis 2019	44
Tableau 24 : Opinion des femmes sur l’évolution du nombre de forage d’eau dans la commune depuis 2019..	44

Tableau 25 : Opinion des chefs de ménage sur l'évolution de l'accès des ménages à l'eau provenant des forages ou du château.....	44
Tableau 26 : Opinion des femmes sur l'évolution de l'accès des ménages à l'eau provenant des forages ou du château.....	45
Tableau 27 : Opinion des chefs de ménage sur l'évolution des défécations en plein air	45
Tableau 28 : Opinion des femmes sur l'évolution des défécations en plein air.....	45
Tableau 29 : Opinion des chefs de ménage sur l'évolution de l'état de la propreté dans la commune.....	45
Tableau 30 : Opinion des femmes sur l'évolution de l'état de la propreté dans la commune	45
Tableau 31 : Opinion des chefs de ménage sur les facteurs à l'origine de l'amélioration de la propreté de la commune.....	46
Tableau 32 : Opinion des femmes sur les facteurs à l'origine de l'amélioration de la propreté de la commune	46
Tableau 33 : Perception des chefs de ménage sur le niveau de sensibilisation de la population sur le rôle des CHA dans la commune.....	49
Tableau 34 : Perception des femmes sur le niveau de sensibilisation de la population sur le rôle des CHA dans la commune.....	50
Tableau 35 : Perception des membres des CHA sur le niveau de sensibilisation de la population sur le rôle des CHA dans la commune.....	50
Tableau 36 : Perception des membres des ECC sur le niveau de sensibilisation de la population sur le rôle des CHA dans la commune.....	50
Tableau 37 : Perception des membres des ECC sur le niveau de sensibilisation de la population sur le rôle des ECC dans la commune	50
Tableau 38 : Perception des membres des CHA sur l'organisation et le fonctionnement des CHA	51
Tableau 39 : Perception des membres des ECC sur l'organisation et le fonctionnement des ECC.....	51
Tableau 40 : Opinion des chefs de ménage sur la possibilité de mobilisation de la population autour des activités organisées par les CHA.....	51
Tableau 41 : Opinion des femmes sur la possibilité de mobilisation de la population autour des activités organisées par les CHA	52
Tableau 42 : Opinion des femmes sur la possibilité de mobilisation de la population autour des activités organisées par les ECC.....	52

LISTE DES PHOTOS

Photo 1 : Etat d'avancement des travaux d'aménagement de l'espace de concertation des acteurs de la commune à Gounou Gaya	¡Error! Marcador no definido.
Photo 2: Forages.....	- 1 -
Photo 3: Salle de réunion	- 1 -

Photo 4: Moyens roulants achetés.....	- 2 -
Photo 5: Œuvres d'arts des élèves formés.....	- 2 -
Photo 6: Forages.....	- 3 -
Photo 7: Moyens roulants achetés.....	- 4 -
Photo 8: Œuvres d'arts des élèves formés.....	- 4 -

LISTE DES ABBREVIATIONS ET DES ACRONYMES

APLFT	: Association pour la promotion des libertés fondamentales au Tchad
CCC	: Cadres communaux de concertation
CHA	: Comité d'hygiène et assainissement
CLAC	: Centre de lecture et d'animation culturelle
CTD	: Collectivités territoriales décentralisées
DAL	: Défécation à l'air libre
DDHHAS	: Droit humain à l'eau et à l'assainissement
ECC	: Espaces de concertation communautaire
FG	: Focus group
GHM	: Gestion de l'hygiène menstruelle
GIZ	: Coopération internationale allemande pour le développement
OSC	: Organisation de la société civile
PASOC	: Projet d'Appui à la Société Civile
PMH	: Pompe à motricité humaine
PND	: Plan national de développement
VBG	: Violence basée sur le genre
WASH	: Water, Sanitation and Hygiene/ Eau, Assainissement et Hygiène

RESUME EXECUTIF

Introduction

Le projet « Action citoyenne pour les services sociaux de bases et l'équité de genre au Tchad » est entré en vigueur le 15 Janvier 2020 pour une durée de 2 ans, suite à la signature de l'accord de financement entre l'agence de développement du Gouvernement Basque et le consortium entre l'Association pour la promotion des Libertés Fondamentales au Tchad et la Fondation Alboan.

Le projet est justifié par 3 raisons principales :

- la fragilité de la gouvernance locale en raison de la corruption, du manque de transparence et de responsabilité des autorités et de la faible participation des citoyens;
- la faible autonomisation et participation des femmes dans des espaces de concertation locale ;
- le faible taux d'accès à l'eau et à l'assainissement.

L'objectif général du projet est de contribuer à la gestion démocratique des services publics du Tchad pour le plein exercice des droits humains de leurs populations. Plus spécifiquement, il s'agit d'améliorer les processus de bonne gouvernance à Bongor et Gounou-Gaya, grâce à la participation effective des femmes dans la gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, pour le plein exercice du Droit Humain à l'Eau et l'Assainissement de leurs populations. Le projet vise la réalisation de trois résultats à travers 20 activités.

- **Résultat 1 :**

Les femmes dirigeantes d'organisations de femmes et de mouvements religieux de Bongor et Gounou-Gaya sont investies de leurs droits spécifiques (et collectifs) pour la préservation de leurs demandes d'accès aux services essentiels de qualité, notamment l'eau, hygiène, assainissement et leur participation aux processus de gestion des politiques communautaires de l'eau.

- **Résultat 2 :**

La société civile et les autorités locales mettent en place des mécanismes garantissant la participation effective des citoyens à la gestion démocratique et transparente de la politique de l'eau en coordination avec les autorités locales.

- **Résultat 3 :**

Les populations les plus défavorisées de Bongor et Gounou-Gaya améliorent leur accès à l'eau potable et la qualité de l'environnement des deux communes est améliorée

Sur le plan opérationnel, le projet est mis en œuvre par une équipe de 11 personnes déployées au siège de l'APLFT à N'Djaména, à Bongor et à N'Djaména.

Objectifs et méthodologie

L'objectif global de cette évaluation finale est de documenter et d'analyser les effets et les leçons apprises du projet au regard des objectifs et résultats initialement fixés, ainsi que de ressortir des recommandations pour la durabilité de l'action au niveau de la commune. L'évaluation a adopté une approche mixte, qualitative et quantitative. La collecte des données sur le terrain, dans les deux communes, a eu lieu du 26 octobre au 5 novembre 2021. Elle a été complétée par une entrevue réalisée à N'Djaména par la suite.

Résultats

Les résultats sont présentés suivant les critères d'évaluation soumis dans les termes de référence de la mission, et étendus à d'autres critères comme la conception, la mise en oeuvre et la coordination du projet.

• Conception du projet

1. Le projet s'inscrit dans la logique des interventions antérieures de l'APLFT dans le Mayo Kebbi, et vise à consolider les acquis. Il permettra de combler les besoins en eau, hygiène et assainissement qui demeurent persistants. Les deux communes n'ont pas les ressources pour faire face à ces besoins de la population. Le projet ambitionne aussi aider la population à mieux connaître la dynamique de la décentralisation. Les actions prévues par le projet font partie des besoins prioritaires des communes, tel qu'exprimés dans les plans d'action. Le financement du projet vient du gouvernement Basque (90%), de la fondation Alboan (5%) et de l'APLFT (5%).
2. Plusieurs échanges à distance et des rencontres ont été organisés entre l'APLFT/ALBOAN, les conseils communaux et les populations dans le processus d'élaboration du projet. Les communes ont aussi contribué dans la rédaction du projet, qui sera par la suite présenté publiquement à la population.
3. Les données ayant servi de base à la rédaction du projet proviennent des évaluations des projets antérieurs, des données recueillies auprès de la population et des élus communaux, des priorités des plans de développement communaux, ainsi que des statistiques produites par la délégation sanitaire. Le choix des activités s'est fait de manière concertée entre les communes, l'APLFT et la Fondation ALBOAN.
4. Pour l'exécution du projet, l'APLFT se charge de la mise en œuvre opérationnelle et la fondation ALBOAN assure le suivi.

• Pertinence

1. Le projet était en ligne avec le PND, la politique nationale Genre, le guide du maire pour l'eau, l'hygiène et l'assainissement, la politique nationale d'hygiène et les plans de développement communaux.
2. Les objectifs et les interventions étaient adaptés. Par exemple, le projet a proposé des solutions au déficit en évacuation des ordures des ménages vers les bacs et des bacs vers les sites transitoires. Il a rendu disponible l'eau potable dans les quartiers périphériques défavorisés.
3. Les habitants des deux communes sont nombreux à estimer que le projet est une bonne initiative. Des opinions positives ont été plus nombreuses pour les Comités d'Hygiène et d'Assainissement (CHA) que pour les Espaces de concertation communautaire (ECC).
4. Le projet a prévu et mis en place un réseau de femmes leader pour prendre en compte les besoins des femmes. Il a aussi prévu de rendre fonctionnel les cadres de concertation communale, qui regroupent un nombre important de femmes suivant les orientations des arrêtés communaux régissant leur composition.

• Mise en oeuvre

1. La majorité des chefs de ménage et des femmes rencontrés a déclaré avoir entendu parler du projet. S'agissant des réalisations effectivement observées, les plus citées sont la mise en place des comités d'hygiène et d'assainissement (CHA) et la construction de pompes à motricité humaine.
2. Les mesures restrictives imposées par le gouvernement pour lutter contre la pandémie de COVID 19 ont affecté la mise en œuvre du projet et causé des retards dans la réalisation de plusieurs activités. L'équipe du projet a fait preuve de créativité pour faire face à ces retards. Mais certains retards découlent du retard enregistré dans le lancement officiel des activités.
3. Les résultats globaux du projet n'ont pas véritablement été affectés par les retards. Les équipes de mise en œuvre reconnaissent toutefois que la réalisation du résultat 1 du projet a beaucoup été impacté. Les retards ont affecté les bénéficiaires. A Gounou Gaya, le retard dans la construction du bâtiment du CCC a défavorisé la commune qui comptait sur les salles à construire pour la tenue des réunions.

- **Efficacité**

1. Le projet a été mis en œuvre dans le contexte de la COVID 19. Pour lutter contre la pandémie, les autorités ont pris des mesures de santé publique qui restreignaient les déplacements et les regroupements de personnes. C'est ainsi que seules les interventions qui ne mobilisaient pas les grands effectifs étaient privilégiées pour être exécutées dans ce contexte en 2020. Certaines activités ont vu aussi leurs contenus modifiés, par rapport au document initial du projet pour tenir compte des réalités locales.

2. A un mois de la clôture du projet, la plupart des activités ont été réalisées, avec un taux de réalisation de 99%. Deux activités n'ont pas encore été réalisées ou complètement réalisées. Il s'agit de l'aménagement et appui en matériels de deux espaces de concertation des acteurs des communes (A.2.7) et de la réalisation d'un film documentaire (A.3.5). Pour la première activité, la construction et l'équipement du bâtiment sont achevés pour Bongor. A Gounou Gaya, l'entreprise a accusé d'énormes retards dans la construction du bâtiment, et a repris les activités en novembre 2021. Pour la seconde activité, le film documentaire est prévu à la fin du projet. Le moment de sa réalisation est donc à venir. D'après les acteurs de terrain, plusieurs acquis sont à mettre à l'actif du projet. Ils ont relevé, par exemple la reconnaissance officielle des institutions communautaires en charge de l'assainissement de la ville, l'accès des populations des quartiers périphériques à l'eau potable, l'instauration de la communication entre les femmes et autorités locales sur les difficultés des femmes.

3. Malgré le contexte de la COVID 19, qui a rendu plus difficile les conditions de travail sur le terrain et le suivi des interventions, l'APLFT et son partenaire Alboan ont pu mettre en œuvre l'essentiel des interventions. Ce résultat est à mettre à l'actif de l'expérience des deux membres du consortium, au dynamisme et à la connaissance de terrain par les équipes de terrain et à la mobilisation des exécutifs communaux.

4. Dans la conception du projet, deux risques étaient pressentis : la perturbation des activités du projet par l'élection présidentielle et la mésentente au sein de l'exécutif communal. Ces risques n'ont pas affecté les résultats des réalisations.

5. De l'avis de certains hommes et femmes rencontrés, le changement de comportement que vise le projet est souvent un processus lent. Toutefois, selon les membres de l'équipe du projet, des changements induits par les activités du projet sont visibles dans la situation des femmes au sein des communes, notamment l'implication et la responsabilisation des femmes dans les CHA, les comités de gestion des points d'eau et les ECC. Ces résultats ont été confirmés par les personnes interrogées sur ces aspects.

- **Efficience**

1. Les membres du consortium (APLFT/Alboan) ont retenu l'approche communautaire pour la mise en œuvre des interventions du projet. Cette démarche s'est traduite par une grande implication des bénéficiaires dans la mise en œuvre et le suivi des interventions. Le coût du projet est donc à la hauteur des activités.

2. Pour la mise en œuvre des activités nécessitant une expertise particulière, le projet fait appel à des consultants, localement ou depuis N'Djaména. Mais selon certains acteurs rencontrés dans la commune, il était possible de confier quelques thèmes de formation à des cadres exerçant au sein de l'administration départementale. Une telle possibilité locale pourrait coûter moins chère que le recours à des consultants de N'Djaména.

3. Quelques ajustements ont été faits lors de la mise en œuvre du projet afin de tenir compte de la réalité de terrain. Ils ont concerné les lignes dédiées à l'achat de corbeilles mobiles et à l'enlèvement des ordures ménagères.

- **Participation et autonomisation des femmes**

1. Le projet a adopté une stratégie pour impliquer les femmes dans les actions à deux niveaux. Premièrement, elles ont été impliquées dans les équipes de mise en œuvre du projet dans les deux

communes. Deuxièmement, au niveau des bénéficiaires, le projet a appliqué le quota de participation des femmes retenu au niveau des Lois nationales, qui est de 30% pour mener les activités, surtout pour l'implication des femmes dans les structures mises en place par le projet. Mais des considérations politiques et culturelles ont failli entacher négativement la mise en place de la stratégie du projet pour l'implication des femmes.

2. Grâce aux formations, les femmes leaders ont compris et pris conscience de l'existence des cas de violation de leurs droits et des violences exercées sur les femmes. Les formations ont aussi aidé les femmes à reconnaître l'existence de discrimination dans la gestion de leurs ménages. Mais pour certains acteurs, même si le projet a voulu donner plus de place aux femmes pour faciliter l'amélioration de leur statut dans la société, ces dernières sont lentes aux changements dans leurs rôles.

3. Grâce aux formations reçues par les femmes leaders, ces dernières commencent à bousculer la commune et à revendiquer leurs droits dans le cadre des plaidoyers.

4. Plusieurs interventions du projet contribuent à l'amélioration du rôle et du statut de la femme dans la commune. Il s'agit surtout de l'implication des femmes dans les activités des CHA, de la désignation des femmes pour diriger les CHA, de la prise en compte du genre dans le Plan Stratégique d'Eau et Assainissement.

- **Impact/effets**

1. D'après les acteurs rencontrés dans les communes, le projet a permis d'obtenir plusieurs changements positifs dans les domaines de l'eau, hygiène et assainissement, mais aussi dans la gouvernance de la commune et dans l'amélioration du rôle des femmes dans la gestion des affaires communales.

2. Le projet a donné des formations et des informations sur la participation à la gestion communale, surtout la gestion participative.

3. Le projet a fabriqué des bacs à ordures mobiles, qui sont déployés dans les espaces publics et les ménages pour la gestion des ordures. Les ordures produites dans les ménages sont enlevées et déposées dans les bacs, par les propres moyens des ménages ou par les membres des CHA.

4. Grâce aux sensibilisations conduites par le projet et les CHA, la population a davantage compris les risques sanitaires associés aux défécations à l'air libre. On constate une tendance des ménages à évacuer les ordures vers les bacs mobiles ou fixes, par les moyens propres des ménages ou à travers les CHA, une réduction de la fréquence des défécations à l'air libre, une implication des CHA et la mobilisation des populations pour les journées de salubrité. D'après les populations, le projet a permis d'améliorer l'accès à l'eau potable, l'utilisation des toilettes appropriés, la gestion des ordures et la propreté dans les communes.

5. Le projet n'a pas ciblé spécifiquement les ménages vulnérables, ou des groupes vulnérables spécifiques en dehors des femmes. Par contre, certaines réalisations, comme les pompes à motricité humaine, sont installées dans les quartiers de la périphérie, plus défavorisés.

6. Les formations dispensées par le projet aux femmes leaders, aux membres des CHA et des CCC ont produit un déclic chez les femmes bénéficiaires. Elles sont plus que jamais mobilisées pour s'impliquer dans la gestion de la commune au sein des structures mises en place. Elles n'éprouvent aucun complexe à parler devant les hommes et à défendre leurs droits.

- **Durabilité**

1. Les interventions du projet font en réalité partie des actions prioritaires du plan d'action de ces mairies. Aussi, le budget communal prend en compte les postes de dépenses liées au WASH. Ce qui est un atout pour perpétuer ces actions à la fin du projet. Mais, la difficulté se situerait surtout au niveau de l'absence de personnel qualifié pour bien organiser un tel service.

2. Les entités mises en place par le projet sont devenues des structures autonomes, structurées, dirigées par un bureau. Elles sont reconnues ou en phase de l'être par l'administration locale. Ces structures

autonomes ont le pouvoir d'initier des activités et de mobiliser des ressources pour les mettre en œuvre. Pour les pompes à motricité humaine, des comités ont été créés pour leur entretien.

3. Selon les responsables de l'exécutif communal à Bongor et Gounou Gaya, les organes mis en place par le projet continueront à fonctionner, avec l'appui des communes, car ils ont les capacités de se gérer. Aussi, les communes ont prévu dans leurs budgets des ressources pour accompagner le travail du cadre de concertation communale (CCC).

4. Le projet a investi des ressources pour faire connaître les interventions, pour assurer une meilleure structuration aux organes mis en place dans la perspective de leur durabilité. L'enquête de terrain révèle que la population peut se mobiliser autour des activités organisées par les CHA et les ECC.

- **Coordination et mécanismes de mise en œuvre**

1. Le projet a été exécuté par une équipe plus rapprochée de la population, et impliquant les communautés. Dans chaque commune est installée une équipe du projet travaillant directement avec l'exécutif communal, les structures mises en place par le projet et la population. La coordination du projet installée à N'Djaména et l'équipe de suivi pilotée par Alboan ont un contact régulier avec ces équipes pour le suivi opérationnel et des résultats. Ce qui permet une meilleure coordination et un meilleur suivi des interventions.

2. Au niveau de la commune, il n'a pas été mis en place une structure pour suivre les activités du projet. Les exécutifs communaux sont informés de l'avancée des activités par les équipes du projet et par la coordination.

3. La coordination rapprochée et le suivi régulier ont permis de faire face systématiquement à tous les défis rencontrés par les équipes du projet sur le terrain.

Recommandations

Constats	Recommandations
Incivisme d'une partie de la population, souvent non scolarisée, par rapport aux réalisations dans le domaine de WASH	Poursuivre la sensibilisation de la population sur les conséquences de l'insalubrité et du manque d'hygiène et sur l'importance de la gestion saine des ordures et de la renonciation à la défécation à l'air
Manque de moyen financier et insuffisance de moyens matériels pour le travail des structures mises en place pour assainir la ville	Accompagner les CHA à développer des projets pour mobiliser des sources potentielles de financement
Hésitation de certaines femmes à s'engager dans des actions visant à améliorer leurs statuts	Renforcer les capacités des femmes à travers les formations
Faiblesses dans le suivi de l'exécution du projet par l'exécutif communal	S'assurer de la présence effective du conseil communal et de l'exécutif communal dans toutes les séances de travail des mécanismes d'attribution et de suivi de l'exécution des marchés
Irrégularité dans la communication entre l'équipe du projet et l'exécutif communal	Instituer des rencontres régulières, impliquant le conseil communal et l'exécutif communal, pour le suivi de la mise en œuvre tels projets
Implication insuffisante des conseils communaux dans la mise en œuvre du projet	Créer les conditions pour une implication programmée des conseils communaux dans la mise en œuvre des projets destinés aux communes

INTRODUCTION

Le projet « Action citoyenne pour les services sociaux de bases et l'équité de genre au Tchad » est entré en vigueur le 15 Janvier 2020 pour une durée de 2 ans, suite à la signature de l'accord de financement entre l'agence de développement du Gouvernement Basque et le consortium entre l'Association pour la promotion des Libertés Fondamentales au Tchad et la Fondation Alboan. L'actuel projet fait suite au projet Renforcement et promotion du développement local participatif à Bongor et à Gounou-Gaya, mis en œuvre de 2014 à 2019 en trois phases. A l'origine, ce projet visait à contribuer à l'expansion des capacités des élus locaux et de la population pour consolider la démocratie et respecter les droits de l'homme par le biais d'une participation effective au développement socio-économique. Par la suite, l'objectif était de renforcer la société civile dans son dialogue avec les autorités locales dans le contexte de la décentralisation afin d'améliorer la gestion publique et de prendre en compte les besoins des groupes vulnérables.

Le projet « Action citoyenne pour les services sociaux de bases et l'équité de genre au Tchad » vise à contribuer à la gestion démocratique des services publics pour le plein exercice des droits humains. Les bénéficiaires du projet sont les populations des communes de Bongor et de Gounou-Gaya, singulièrement les femmes qui souffrent de l'insuffisance des services appropriés dans les secteurs de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement. Le projet est mis en œuvre par l'APLFT et la Fondation Alboan en assure le suivi. Sur le terrain, une équipe du projet est implantée dans chaque commune. L'équipe travaille en étroite collaboration avec l'exécutif communal pour la mise en œuvre des interventions.

Le projet a été exécuté de janvier 2020 à décembre 2021. Dans le plan de mise en œuvre, il est prévu une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale du projet. Le présent rapport porte sur l'évaluation finale, qui capitalise les principaux résultats des enquêtes réalisées en juin 2021 dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours.

L'Évaluation finale a été conduite par un consultant national indépendant. Les activités du consultant ont consisté à concevoir la mission, à exploiter la documentation fournie par le projet, à collecter les données sur le terrain et à les exploiter pour la production du présent rapport. Celui-ci est structuré en 4 principaux points : i) contexte du projet, ii) description des activités mises en œuvre, iii) méthodologie de l'évaluation et iv) résultats. Le rapport débouche sur la formulation des recommandations adressées au consortium et à l'équipe de mise en œuvre du projet.

I. CONTEXTE

1.1. Rappel du contexte des communes

La constitution du 31 mars 1996 a adopté la décentralisation comme moyen de gestion de l'État par le biais de collectivités territoriales décentralisées (CTD) dont les cadres institutionnels et juridiques ont été établis avec toutes les conditions requises. L'État est appelé à confier une partie de ses pouvoirs aux collectivités locales pour la gestion des affaires publiques locales. Chaque organisation administrative territoriale est régie par des assemblées locales élues.

En 2012, le gouvernement a organisé des élections communales dans 42 communes du pays, soit 17% des 250 communes existantes. Les deux communes cibles du projet (Bongor et Gounou Gaya),

appartenant à la province du Mayo Kebbi Est, font partie de ces 42 communes. Bongor et Gounou Gaya sont administrés par un préfet, gardien de l'autorité de l'État. En leur qualité de collectivité territoriale, ils sont administrés par une assemblée délibérante élue. La loi No. 33 / PR / 2006 organise les compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales décentralisées dans différents domaines. Mais en termes de gouvernance locale et de décentralisation, le Plan stratégique des Nations Unies au Tchad a révélé une incapacité des collectivités territoriales décentralisées à fournir des services publics de qualité. Le document a indexé une mise en œuvre insuffisante de la politique de décentralisation et, en particulier, un transfert de compétences du gouvernement.

La gouvernance locale et administrative est confrontée aux faiblesses du cadre juridique et à la faible capacité des communautés territoriales décentralisées à planifier et à gérer le développement conformément aux directives nationales. En outre, le manque de ressources et de compétences transférées aux autorités locales ne permet pas d'établir une véritable politique de développement local. Ces communes ont besoin d'un soutien pour permettre, d'une part, aux différents acteurs locaux de connaître leurs rôles, aux populations et aux groupes les plus vulnérables de participer à la gestion locale et, d'autre part, de disposer des compétences nécessaires pour mieux promouvoir la gouvernance locale. A cela, il faut ajouter que les ressources humaines qui émergent de la base sont très peu mobilisées et / ou impliquées dans la gestion locale. Dans la plupart des cas, ce sont les fonctionnaires nommés ou les services décentralisés qui assument les responsabilités dans les communes. Ces services ne se sentent pas redevables vis-à-vis des populations, faute d'informations et de sensibilisation. La formation et l'accompagnement des communes continuent d'être une action nécessaire pour continuer à promouvoir le processus de décentralisation.

Les projets développés à Bongor et Gounou Gaya depuis 2013 par l'APLFT et la fondation ALBOAN ont contribué de manière significative à renforcer la participation de tous les acteurs au développement local. Toutefois, les évaluations de ces projets ont aussi montré que les autorités locales devraient encore améliorer leurs compétences pour assumer des responsabilités dans le processus de décentralisation : ils ne connaissent pas parfaitement leurs fonctions et manquent parfois de ressources et de compétences nécessaires pour planifier, financer et gérer les politiques communautaires.

1.2. Rappel du contexte des services d'eau, hygiène et assainissement

Dans la région de Mayo Kebbi Est, on estime que 70% de la population vit dans une pauvreté extrême. Les habitants des deux communes tirent l'essentiel de leurs revenus des activités agropastorales. L'accès à l'eau potable est la principale préoccupation des habitants des communes, surtout pour la commune de Gounou Gaya dont le château d'eau n'est pas fonctionnel. De nombreux ménages s'organisent en dehors des réseaux officiels pour couvrir leurs besoins en eau. Dans ce contexte, la responsabilité de l'alimentation des ménages en eau revient aux filles et aux femmes. La recherche de l'eau est un phénomène quotidien pour ces dernières, ce qui les empêche de mener des activités éducatives, professionnelles ou même de loisirs. La situation des filles et des femmes dans ces deux communes continue d'être socialement marquée par des pressions socioculturelles et religieuses. Plusieurs autres considérations contribuent à la stigmatisation, à la frustration et à la marginalisation des femmes. Elles sont sous-représentées au niveau de la politique locale et n'ont aucun pouvoir de plaidoyer.

En 2003, le Tchad s'est doté d'un Schéma Directeur de l'Eau Potable et de l'Assainissement, qui fixe les priorités et les stratégies d'orientation dans ce secteur. Il s'agit notamment du renforcement des capacités

des acteurs et de l'efficacité du service public. La compétence en matière de gestion de l'eau potable et de l'assainissement fait partie de l'un des treize domaines de compétence transférés aux communes. Mais les municipalités sont encore peu actives en termes d'appropriation des transferts de gestion de l'eau. Pour l'assainissement, le transfert n'est pas initié par un texte réglementaire, mais la compétence des communes pour intervenir dans ce domaine a toujours été reconnue. Actuellement, l'organisation du service et l'exploitation de l'équipement sont effectuées de manière non professionnelle. De même, les acteurs en charge de l'organisation du service (communes ou associations d'usagers) et de sa gestion sont mal formés et non accompagnés, ce qui limite considérablement la continuité et la pérennité des services.

II. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet est justifié par 3 raisons principales :

- la fragilité de la gouvernance locale en raison de la corruption, du manque de transparence et de responsabilité des autorités et de la faible participation des citoyens;
- la faible autonomisation et participation des femmes dans des espaces de concertation locale ;
- le faible taux d'accès à l'eau et à l'assainissement.

L'objectif général du projet est de contribuer à la gestion démocratique des services publics du Tchad pour le plein exercice des droits humains de leurs populations. Plus spécifiquement, il s'agit d'améliorer les processus de bonne gouvernance à Bongor et Gounou-Gaya, grâce à la participation effective des femmes dans la gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, pour le plein exercice du Droit Humain à l'Eau et l'Assainissement de leurs populations. Le projet permettra de renforcer les capacités des leaders des organisations féminines en technique de plaidoyer, afin que les femmes autonomisées puissent participer activement à la gestion de la politique publique d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Le projet vise la réalisation de trois résultats à travers 20 activités.

- Résultat 1 :

Les femmes dirigeantes d'organisations de femmes et de mouvements religieux de Bongor et Gounou-Gaya sont investies de leurs droits spécifiques (et collectifs) pour la préservation de leurs demandes d'accès aux services essentiels de qualité, notamment l'eau, hygiène, assainissement et leur participation aux processus de gestion des politiques communautaires de l'eau.

- A.1.1. Atelier de lancement du projet et de sensibilisation au droit humain à l'eau et à l'assainissement
- A.1.2. Formation sur le droit humain à l'eau et à l'assainissement (DDHHAS) et l'égalité des sexes
- A.1.3. Renforcement des capacités de plaidoyer pour les commissions de protection de l'environnement et VBG pour 30 femmes
- A.1.4. Organisation des femmes avec la création des dix (10) comités d'hygiène et assainissement dans les quartiers des deux communes avec 10 femmes présidentes
- A.1.5. Organisation de 12 réunions annuelles par quartier dans chaque comité d'hygiène et assainissement (CHA) pour partager l'agenda, évaluer les actions mises en œuvre par les autorités et relever les défis, et la formation en gestion CHA
- A. 1.6. Construction de 10 pompes à motricité humaine dans les quartiers défavorisés de Bongor et Gounou-Gaya

- A.1.7. Organisation de 4 journées évaluation sur la prise en compte des besoins spécifiques des femmes dans la gestion de l'eau, hygiène et assainissement (30 femmes/journée et autorités locales).
- A.1.8. Organisation de 2 réunions annuelles par commune où les comités se réunissent pour créer un réseau de CHA et échanger sur les défis et les bonnes pratiques
- Résultat 2 :
La société civile et les autorités locales mettent en place des mécanismes garantissant la participation effective des citoyens à la gestion démocratique et transparente de la politique de l'eau en coordination avec les autorités locales.
 - A.2.1. Organisation d'un processus de formation pour les 90 membres de cadre de concertation des deux communes, dont 35 femmes, sur le contrôle citoyen de l'action publique avec approche genre
 - A.2.2. Formation des conseillers municipaux sur la gestion transparente d'une commune et l'obligation de rendre compte
 - A.2.3. Organisation de 2 sessions de présentation des budgets communaux approuvés à Bongor et Gounou-Gaya.
 - A.2.4. Organisation de 4 panels de discussion au niveau de la commune par an (1 jour de durée) (des autorités locales, responsables des organisations de la société civile, autorités administratives) de 2 jours sur le thème : « la participation citoyenne dans le secteur de l'eau, l'hygiène et l'assainissement. »
 - A.2.5. Organisation de 4 réunions par année pour chaque ECC d'eau, hygiène et assainissement pour l'établissement des cadres de concertation fonctionnelles et périodiques
 - A.2.6. Organisation de 3 ateliers par commune pour l'élaboration d'un plan stratégique communal pour l'accès au service public de l'eau, hygiène et assainissement avec approche genre
 - A.2.7. Aménagement et appui en matériels de deux espaces de concertation des acteurs des communes de Bongor et Gounou-Gaya ;
- Résultat 3 :
Les populations les plus défavorisées de Bongor et Gounou-Gaya améliorent leur accès à l'eau potable et la qualité de l'environnement des deux communes est améliorée
 - A.3.1. Fabrication et installation dans les espaces publics de 150 corbeilles et des panneaux publics de sensibilisation sur la protection de l'environnement
 - A.3.2. Organisation d'une campagne de sensibilisation sur l'hygiène et l'assainissement et la soutenabilité écologique, à travers 2 types d'activités :
 - Organisation de deux campagnes de sensibilisation populaire par le théâtre forum sur l'hygiène et l'assainissement,
 - Réalisation et diffusion de 20 émissions avec les radios associatives et communautaires sur la promotion de l'eau potable, hygiène et assainissements
 - A.3.3. Formation de 30 jeunes leaders dans 10 établissements scolaires sur la gestion de l'hygiène menstruelle (GHM), soit un total de 300 jeunes
 - A.3.4. Réalisation d'une activité de promotion et d'application des droits des femmes dans le cadre des agendas locaux des femmes lors de la célébration de la journée internationale des Droits Humaines
 - A.3.5. Réalisation d'un film documentaire des acquis du projet

Sur le plan opérationnel, le projet est mis en œuvre par une équipe de 11 personnes déployées au siège de l'APLFT à N'Djaména, à Bongor et à N'Djaména.

- N'Djaména :
Un Coordinateur général, Un Responsable du programme de bonne gouvernance, Un Responsable Administratif et Financier
- Bongor :
Un Coordinateur du projet, Des Gestionnaires de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement, Un Chef de la mobilisation sociale, un Comptable
- Gounou Gaya :
Un Chef d'équipe, Des Gestionnaires de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement, Un Chef de la mobilisation sociale, Un Secrétaire comptable

III. MÉTHODOLOGIE

Cette section présente les objectifs de l'évaluation et décrit les principales phases de la mission.

3.1. Objectifs de l'évaluation

L'objectif global de cette évaluation finale est de documenter et d'analyser les effets et les leçons apprises du projet au regard des objectifs et résultats initialement fixés, ainsi que de ressortir des recommandations pour la durabilité de l'action au niveau de la commune.

La mission d'évaluation s'est articulée autour des trois principaux axes : la justification du projet, la performance à travers les progrès réalisés conformément aux résultats attendus et la capacité des acteurs et des institutions de gestion et de coordination à l'échelle communale. Cela revient, sur le plan opérationnel, à distinguer la conception et les résultats du projet, les besoins et les appréciations des bénéficiaires et le dispositif de mise en œuvre du projet.

3.2. Approches

Le Projet « Action citoyenne pour les services sociaux de bases et l'équité de genre au Tchad » a mobilisé plusieurs catégories d'acteurs autour d'une série d'activités dans le but d'améliorer les conditions de vie des bénéficiaires, qui sont les habitants des communes de Bongor et Gounou Gaya. L'évaluation d'un tel projet implique de circonscrire ces catégories d'acteurs, les séries d'activités et les bénéficiaires afin de recueillir des données devant aider à apprécier la mise en œuvre et les résultats du projet.

L'évaluation a adopté une approche mixte, qualitative et quantitative. Le volet qualitatif a consisté à exploiter les données de la documentation, à réaliser des entretiens individuels et des focus group avec les élus communaux, les intervenants au projet, les membres des structures mises en place par le projet et les bénéficiaires, et à observer les réalisations du projet. Le volet quantitatif s'est intéressé à l'exploitation des données quantitatives contenues dans les rapports et les résultats des enquêtes par questionnaire de l'évaluation à mi-parcours. Ces enquêtes ont ciblé les populations et les membres des structures mises en place par le projet.

Au démarrage de la mission, le consultant a eu des échanges avec la coordination du projet et les équipes du projet dans les deux communes, qui lui ont permis de prendre connaissance des attentes de la mission. Après la validation de la démarche de l'évaluation et de l'échantillon des cibles, le consultant a élaboré des guides d'entretien et de focus group pour conduire la mission de collecte de données sur le terrain.

3.3. Déroulement de la collecte de données

La collecte des données sur le terrain, dans les deux communes, a eu lieu du 26 octobre au 5 novembre 2021. Elle a été complétée par une entrevue réalisée à N'Djaména par la suite. Aux termes de la mission, la quantité de travail réalisée est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 01 : Récapitulatif des activités de collecte de données

Catégories d'acteurs	Sites			Ensemble
	N'Djaména	Bongor	Gounou Gaya	
Entretien avec les équipes du projet	1	2	3	6
FG avec l'exécutif communal	0	1	1	2
FG avec les membres des comités de gestion des points d'eau	0	1	1	2
FG avec les élèves	0	1	1	2
FG avec les membres des CHA	0	1	1	2
FG avec le réseau des CHA	0	1	1	2
FG avec les membres des CCC	0	0	1	1
FG avec les femmes leaders	0	1	1	2
FG avec les femmes dans les ménages	0	1	1	2
FG avec les hommes dans les ménages	0	0	1	1
Total	1	9	12	22

Des observations ont été faites sur le terrain, et ont ciblé les réalisations du projet. Il s'agit des forages, des espaces aménagés pour le travail des cadres de concertation, des matériels de travail achetés et mis à la disposition des réseaux des CHA, et des œuvres d'art plastiques réalisées par les élèves formés par le projet.

3.4. Saisie, traitement et analyse des données

Les données recueillies ont été saisies durant la collecte sur le terrain. Les données des entretiens et des discussions de groupe ont été saisies, puis synthétisées à l'aide de la matrice d'évaluation, en fonction des catégories d'analyse retenues ainsi que les sous questions clés pour l'évaluation. L'analyse de ces données s'est faite au moyen de la comparaison entre les groupes de façon à dégager les divergences et les convergences. Les données quantitatives provenant des sources statistiques disponibles (rapports du projet, rapports d'enquête, etc.) ont été compilées et traitées à l'aide de logiciel Excel. Elles renseignent sur l'évolution des indicateurs en comparant les situations de départ, les situations à date et les cibles définies au moment de la conception du projet. L'analyse des données quantitatives permet de rendre compte de la performance du projet dans le cadre de la présente évaluation.

Préalablement à la rédaction de rapport, un plan a été élaboré sur la base des objectifs de la mission et des questions évaluatives. La rédaction du rapport s'est faite sur la base de la présentation de l'ensemble des commentaires et des tableaux. Pour assurer la validité et la fiabilité des résultats de l'évaluation, l'analyse a inclus la triangulation de l'information recueillie à partir de différentes sources.

IV. RESULTATS

Les résultats sont présentés suivant les critères d'évaluation soumis dans les termes de référence de la mission, et étendus à d'autres critères comme la conception, la mise en oeuvre et la coordination du projet.

4.1. Conception du projet

La conception du projet est appréciée à travers les questions suivantes :

1. *Pourquoi la commune a-t-elle demandé l'appui de l'APLFT et de la Fondation ALBOAN dans le cadre de ce projet ?*
2. *Quel était le processus de décision pour demander l'assistance de l'APLFT et de la Fondation ALBOAN ?*
3. *Quelles données factuelles ont-elles été considérées dans le processus d'identification des interventions du projet ?*
4. *Quel était le rôle des partenaires (APLFT et Fondation ALBOAN) dans cette identification ?*
5. *Comment les objectifs et activités proposées ont-ils été choisis ?*

4.1.1. Pourquoi la commune a-t-elle demandé l'appui de l'APLFT et de la Fondation ALBOAN dans le cadre de ce projet ?

D'après l'équipe de mise en œuvre, le projet « Action citoyenne pour l'accès aux services sociaux de base et l'équité de genre au Tchad » s'inscrit dans la logique des interventions antérieures de l'APLFT dans le Mayo Kebbi.

Plusieurs actions du nouveau projet visent à consolider les acquis des projets antérieurs. C'est donc suite aux évaluations des interventions antérieures qu'il est apparu que les besoins en eau, hygiène et assainissement demeurent persistants, alors que les communes n'ont pas les ressources pour les satisfaire. De 2017 à 2019, l'APLFT a accompagné la commune de Oum Hadjer dans la province du Batha à mettre en œuvre des interventions dans les secteurs eau, hygiène et assainissement. Fort de cette expérience, et sur la base du guide de l'hygiène et assainissement élaboré par la coopération française, l'APLFT, son partenaire technique ALBOAN et les exécutifs communaux de Bongor et Gounou Gaya ont élaboré et soumis le présent projet au gouvernement Basque. Initialement, la soumission du projet devait se faire au nom d'un consortium de trois organisations, notamment ALBOAN, l'APLFT et la Cellule de liaison et d'information des associations féminines (CELI AF). La dernière organisation n'a finalement pas fait partie du consortium car elle ne s'était pas pleinement impliquée dans le processus d'élaboration. Le financement du projet vient du gouvernement Basque (90%), de la fondation Alboan (5%) et de l'APLFT (5%).

D'après les représentants des exécutifs communaux, les actions prévues par le projet font partie des besoins prioritaires des communes, tel qu'exprimés dans les plans d'action. Mais les communes n'ont pas les ressources suffisantes pour y faire face en raison de leurs faibles capacités de mobilisation de ressources et de la vétusté des équipements et des installations dans les secteurs eau, hygiène et

assainissement. Elles ne disposent pas non plus de personnel qualifié dans ces secteurs. Il était donc nécessaire de faire appel aux partenaires pour aider la commune à améliorer les conditions de vie des populations. Le projet permet de faire face à deux problèmes très sensibles relevant du devoir de la commune que sont la salubrité publique et l'accès à l'eau potable. Il ambitionne aussi aider la population à mieux connaître la dynamique de la décentralisation.

4.1.2. Dans quelle mesure les bénéficiaires ont été impliqués dans le processus d'élaboration du projet ?

D'après les membres des équipes du projet et les exécutifs communaux, il y a eu plusieurs échanges et des rencontres entre l'APLFT/ALBOAN et les conseils communaux, ainsi que la population pour cerner les besoins et choisir les actions à mettre en œuvre. Les communes ont aussi contribué dans la rédaction du projet, qui sera par la suite présenté publiquement à la population dans chaque commune avant son exécution. Le document du projet fait aussi état de ces interactions entre les acteurs durant le processus de rédaction de la soumission.

4.1.3. Quelles données factuelles ont-elles été considérées dans le processus d'identification des interventions du projet ? Comment les objectifs et activités proposées ont-ils été choisis ?

Pour élaborer le projet, les membres du consortium se sont basés sur les informations fournies par les évaluations des projets antérieurs, les données recueillies auprès de la population et des élus communaux, les priorités des plans de développement communaux, ainsi que les statistiques produites par la délégation sanitaire sur les maladies hydriques. Le choix des activités s'est fait de manière concertée avec les communes. L'APLFT et la Fondation ALBOAN avaient appuyé les communes à faire ses choix, dont certains portaient sur des activités déjà mises en œuvre dans les communes. La communication entre les partenaires et les communes était animée par l'APLFT durant l'élaboration du projet. Par exemple, les échanges ont permis de proposer des sites appartenant aux communes pour la construction du bâtiment des Cadres communaux de concertation (CCC) et l'implantation des pompes à motricité humaine. Pour éviter que des individus ne confisquent les ouvrages réalisés par le projet, la solution était de les implanter sur des terrains appartenant à la commune. Les maires avaient pris des engagements écrits qu'ils allaient respecter cette consigne lors de la mise en œuvre du projet. Pour asseoir la décentralisation, il faut impliquer la population dans la gestion communale, ce qui passe par la mise en place des cadres de concertation. Pour organiser les activités d'hygiène et assainissement, il faut mettre en place ou renforcer les Comités d'hygiène et d'assainissement (CHA), qui permettent de disposer d'une institution plus formelle de gestion des déchets dans les communes, à la place des initiatives et des mobilisations informelles.

4.1.4. Quel était le rôle des partenaires (APLFT et Fondation ALBOAN) dans le projet ?

Les deux membres du consortium, l'APLFT et la fondation ALBOAN, avaient des rôles clairement définis dans la mise en œuvre du projet. L'APLFT se charge de la mise en œuvre opérationnelle. La fondation ALBOAN, expérimentée dans les secteurs eau, hygiène et assainissement et en approche genre, assure le suivi. L'équipe de Alboan devait descendre sur le terrain à la fin de chaque année. Mais en raison de la COVID 19, le suivi s'est fait plutôt à distance. En plus des financements fournis par les partenaires pour la mise en œuvre du projet, les communes assuraient aussi des charges, comme la mise à la disposition du projet des salles pour les formations.

Conclusion Préliminaire

1. Le projet s'inscrit dans la logique des interventions antérieures de l'APLFT dans le Mayo Kebbi, et vise à consolider les acquis. Il permettra de combler les besoins en eau, hygiène et assainissement qui demeurent

persistants. Les deux communes n'ont pas les ressources pour faire face à ces besoins de la population. Le projet ambitionne aussi aider la population à mieux connaître la dynamique de la décentralisation. Les actions prévues par le projet font partie des besoins prioritaires des communes, tel qu'exprimés dans les plans d'action. Le financement du projet vient du gouvernement Basque (90%), de la fondation Alboan (5%) et de l'APLFT (5%).

2. Plusieurs échanges à distance et des rencontres ont été organisés entre l'APLFT/ALBOAN, les conseils communaux et les populations dans le processus d'élaboration du projet. Les communes ont aussi contribué dans la rédaction du projet, qui sera par la suite présenté publiquement à la population.

3. Les données ayant servi de base à la rédaction du projet proviennent des évaluations des projets antérieurs, des données recueillies auprès de la population et des élus communaux, des priorités des plans de développement communaux, ainsi que des statistiques produites par la délégation sanitaire. Le choix des activités s'est fait de manière concertée entre les communes, l'APLFT et la Fondation ALBOAN.

4. Pour l'exécution du projet, l'APLFT se charge de la mise en œuvre opérationnelle et la fondation ALBOAN assure le suivi.

4.2. Pertinence

Les questions ci-dessous ont permis de cerner la pertinence du projet:

1. *Dans quelle mesure les objectifs de l'action étaient-ils pertinents pour les priorités et les besoins locaux et nationaux?*
2. *Les objectifs et les interventions étaient-ils adaptés au contexte et aux besoins des bénéficiaires ?*
3. *Les activités et les résultats de l'action étaient-ils cohérents avec le but général et la réalisation de ses objectifs ? L'étaient-ils avec les résultats et les impacts attendus ?*
4. *Le projet propose-t-il spécifiquement une stratégie pour répondre aux besoins et aux intérêts stratégiques des femmes ?*

4.2.1. Dans quelle mesure les objectifs de l'action étaient-ils pertinents pour les priorités et les besoins locaux et nationaux?

Le projet était en ligne avec le plan national de développement (PND), la politique nationale Genre, le guide du maire pour l'eau, l'hygiène et l'assainissement, la politique nationale d'hygiène et les plans de développement communaux. Par contre, il n'existe pas un document national clair pour les interventions en matière d'eau, d'hygiène et d'assainissement au Tchad, le projet a permis de pallier cette insuffisance à travers l'élaboration de document stratégique sur les secteurs dans chaque commune.

4.2.2. Les objectifs et les interventions étaient-ils adaptés au contexte et aux besoins des bénéficiaires ?

Les objectifs et les interventions étaient adaptés. Par exemple, dans le secteur de l'assainissement, l'agence de coopération internationale allemande pour le développement (GIZ) a déjà réalisé des bacs à ordures dans les deux communes. Il reste à combler le déficit en évacuation des ordures des ménages vers les bacs et des bacs vers les sites transitoires. C'est ainsi que le projet a doté les communes de tricycles pour enlever les ordures des ménages vers les bacs à ordures, grâce à la collaboration avec les comités d'hygiène et d'assainissement (CHA). Les communes n'ont pas les moyens logistiques pour ces activités. Même dans leurs budgets, il n'existerait pas de ligne pour cela.

Dans le domaine de l'eau, le projet a visé les quartiers périphériques qui sont défavorisés dans le raccordement au réseau de distribution en eau potable ou dans la réalisation des pompes à motricité humaine (PMH). Contrairement à la commune de Gounou Gaya, celle de Bongor dispose de deux châteaux d'eau fonctionnels mais qui ne permettent pas non plus de desservir les quartiers périphériques. Les réalisations de PMH ont allégé les ménages de la périphérie de la charge de recherche de l'eau potable sur de grandes distances.

Les habitants des deux communes ont été interrogés sur la pertinence des réalisations du projet. S'agissant des Comités d'Hygiène et d'Assainissement (CHA), la majorité (71,6% à Bongor et 85% à Gounou Gaya) des chefs de ménages rencontrés estime que c'est une bonne initiative pour la commune. Les femmes sont aussi nombreuses à avoir cette opinion. Toutefois, on constate que seulement 54,2% des femmes de Bongor sont de cet avis contre 75,6% à Gounou Gaya. Les femmes ont aussi été interrogées sur la pertinence de la mise en place des Espaces de concertation communautaire (ECC). Moins de la moitié d'entre elles a déclaré que c'est une bonne initiative : 35,5% à Bongor et 47,2% à Gounou Gaya. Dans l'ensemble, les habitants de Gounou Gaya sont plus nombreux à exprimer des opinions positives pour les deux réalisations que ceux de Bongor.

Tableau 02 : Répartition des chefs de ménage selon leur opinion sur la mise en place des CHA

Opinion sur la mise en place des CHA	Communes		Ensemble
	Bongor	Gounou Gaya	
Oui, c'est une bonne initiative pour la commune	71,6%	85,0%	78,6%
Non, ce n'est pas une bonne initiative pour la commune	24,8%	13,3%	18,8%
Je ne sais pas	3,7%	1,7%	2,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau 03 : Répartition des femmes selon leur opinion sur la mise en place des CHA

Opinion sur la mise en place des CHA	Communes		Ensemble
	Bongor	Gounou Gaya	
Oui, c'est une bonne initiative pour la commune	54,2%	75,6%	65,7%
Non, ce n'est pas une bonne initiative pour la commune	45,8%	23,6%	33,9%
Je ne sais pas	0,0%	0,8%	0,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau 04 : Répartition des femmes selon leur opinion sur la mise en place de ECC

Opinion sur la mise en place de ECC	Communes		Ensemble
	Bongor	Gounou Gaya	
Oui, c'est une bonne initiative pour la commune	35,5%	47,2%	41,7%
Non, ce n'est pas une bonne initiative pour la commune	63,6%	50,4%	56,5%

Je ne sais pas	,9%	2,4%	1,7%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

4.2.3. Le projet propose-t-il spécifiquement une stratégie pour répondre aux besoins et aux intérêts stratégiques des femmes ?

Le projet a prévu et mis en place un réseau de femmes leader pour prendre en compte les besoins des femmes. Mais le projet n'a pas pris en compte spécifiquement les besoins des jeunes.

Le projet a prévu rendre fonctionnel les cadres de concertation communale, qui regroupent un nombre important de femmes suivant les orientations des arrêtés communaux régissant leur composition.

Conclusion Préliminaire

1. Le projet était en ligne avec le PND, la politique nationale Genre, le guide du maire pour l'eau, l'hygiène et l'assainissement, la politique nationale d'hygiène et les plans de développement communaux.
2. Les objectifs et les interventions étaient adaptés. Par exemple, le projet a proposé des solutions au déficit en évacuation des ordures des ménages vers les bacs et des bacs vers les sites transitoires. Il a rendu disponible l'eau potable dans les quartiers périphériques défavorisés.
3. Les habitants des deux communes sont nombreux à estimer que le projet est une bonne initiative. Des opinions positives ont été plus nombreuses pour les Comités d'Hygiène et d'Assainissement (CHA) que pour les Espaces de concertation communautaire (ECC).
4. Le projet a prévu et mis en place un réseau de femmes leader pour prendre en compte les besoins des femmes. Il a aussi prévu de rendre fonctionnel les cadres de concertation communale, qui regroupent un nombre important de femmes suivant les orientations des arrêtés communaux régissant leur composition.

4.3. Mise en oeuvre

La mise en œuvre a été saisie par les questions ci-dessous :

1. *Dans quelle mesure les populations ont connaissance des activités mises en œuvre ?*
2. *Quelles activités ont connu des retards dans leur mise en œuvre ? Quelles étaient les raisons majeures de ces retards ? Quelles sont les stratégies prévues pour faire face aux cas de retard dans la mise en œuvre des activités ?*
3. *Dans quelle mesure ces retards ont pu affecter le projet et ses résultats ?*

4.3.1. Dans quelle mesure les populations ont connaissance des activités mises en œuvre ?

L'équipe d'évaluation a interrogé plusieurs catégories d'acteurs sur la connaissance des réalisations du projet. Il a été demandé si depuis les deux dernières années, les répondants ont entendu parler d'un projet mis en œuvre dans la commune dans le domaine de l'eau, assainissement ou hygiène. La majorité des chefs de ménage et des femmes rencontrés a déclaré en avoir entendu parler. Lorsqu'ils ont été interrogés sur les réalisations effectivement observées et portant sur le domaine au sein de la commune, les réponses varient suivant les réalisations. Les réalisations les plus citées sont la mise en place des comités d'hygiène

et d'assainissement (CHA) et la construction de pompes à motricité humaine. Par contre, les trois réalisations suivantes ont été les moins citées :

- Installation des panneaux publics de sensibilisation sur la protection de l'environnement
- Organisation des campagnes de sensibilisation populaire par le théâtre forum sur l'hygiène et assainissement
- Diffusion des émissions radios sur la promotion de l'eau potable, hygiène et assainissements

Tableau 05 : Répartition des chefs de ménage selon la connaissance de projet mis en œuvre dans la commune dans le domaine de l'eau, assainissement ou hygiène depuis les deux dernières années

Connaissance de projet mis en œuvre dans la commune dans le domaine de l'eau, assainissement ou hygiène	Communes		Ensemble
	Bongor	Gounou Gaya	
Oui	73,4%	92,5%	83,4%
Non	26,6%	7,5%	16,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau 06 : Répartition des femmes selon la connaissance de projet mis en œuvre dans la commune dans le domaine de l'eau, assainissement ou hygiène depuis les deux dernières années

Connaissance de projet mis en œuvre dans la commune dans le domaine de l'eau, de l'assainissement ou de l'hygiène	Communes		Ensemble
	Bongor	Gounou Gaya	
Oui	73,8%	93,5%	84,3%
Non	26,2%	6,5%	15,7%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau 07 : Connaissance par les chefs de ménage des réalisations faites dans le domaine de l'eau, assainissement ou hygiène au sein de la commune au cours des deux dernières années

Connaissance des réalisations faites dans le domaine de l'eau, assainissement ou hygiène	Communes		Ensemble
	Bongor	Gounou Gaya	
Mise en place des comités d'hygiène et d'assainissement (CHA)	59,6%	71,7%	65,9%
Construction de pompes à motricité humaine	27,5%	83,3%	56,8%
Aménagement des Espaces de concertation communale	11,9%	49,2%	31,4%
Appui en matériels aux Espaces de Concertation Communale	10,1%	39,2%	25,3%
Installation des corbeilles dans les espaces publics	10,1%	50,0%	31,0%
Installation des panneaux publics de sensibilisation sur la protection de l'environnement	14,7%	9,2%	11,8%
Organisation des campagnes de sensibilisation populaire par le théâtre forum sur l'hygiène et l'assainissement	19,3%	15,0%	17,0%

Diffusion des émissions radios sur la promotion de l'eau potable, hygiène et assainissements	22,9%	23,3%	23,1%
Autre	0,9%	0,0%	0,4%

Tableau 08 : Connaissance par les femmes des réalisations faites dans le domaine de l'eau, assainissement ou hygiène au sein de la commune au cours des deux dernières années

Connaissance des réalisations faites dans le domaine de l'eau, assainissement ou hygiène	Communes		Ensemble
	Bongor	Gounou Gaya	
Mise en place des comités d'hygiène et d'assainissement (CHA)	43,9%	62,6%	53,9%
Construction de pompes à motricité humaine	22,4%	74,0%	50,0%
Aménagement des Espaces de concertation communale	15,0%	49,6%	33,5%
Appui en matériels aux Espaces de Concertation Communale	17,8%	47,2%	33,5%
Installation des corbeilles dans les espaces publics	15,0%	52,8%	35,2%
Installation des panneaux publics de sensibilisation sur la protection de l'environnement	9,3%	13,0%	11,3%
Organisation des campagnes de sensibilisation populaire par le théâtre forum sur l'hygiène et l'assainissement	13,1%	17,9%	15,7%
Diffusion des émissions radios sur la promotion de l'eau potable, hygiène et assainissements	14,0%	19,5%	17,0%
Autre	0,9%	0,8%	0,9%

4.3.2. Quelles activités ont connu des retards dans leur mise en œuvre ? Quelles étaient les raisons majeures de ces retards ? Quelles sont les stratégies prévues pour faire face aux cas de retard dans la mise en œuvre des activités ?

Plusieurs activités n'ont pas été réalisées dans le délai imparti. Il s'agit de la construction du bâtiment de CCC, de la formation des femmes leaders, de la formation des jeunes en gestion de l'hygiène menstruelle, les panels de discussion entre les acteurs de la commune, les séances de présentation du budget. Pour la gestion de ces retards, le projet n'a pas prévu une stratégie particulière. L'équipe du projet a fait preuve de créativité pour faire face à ces retards provoqués par des événements indépendants du projet. Mais certains retards découlent du retard enregistré dans le lancement officiel des activités.

Dans les deux communes, la construction du bâtiment de CCC a débuté dans le troisième trimestre de 2020, au lieu du premier trimestre. Ce décalage est dû au retard dans le décaissement des fonds pour les travaux. En effet, la première tranche du financement du projet n'est que de 20%. Cette tranche ne permettait pas de couvrir les charges du projet et de lancer les marchés de construction. C'est ainsi qu'il a fallu attendre la seconde tranche (40%) pour lancer les activités de constructions vers juillet 2020. Pour faire face à ce retard dans le lancement des activités et tenir compte de la situation particulière de Gounou Gaya qui est difficile d'accès en saison des pluies, il était convenu que les travaux de construction démarrent à Gounou Gaya. En effet, tous les matériaux de construction ne sont pas disponibles à Gounou Gaya, et il était question de les acheter à Bongor. En saison de pluie, le mauvais état des routes allait rendre difficile la circulation en véhicules entre les deux villes. Malheureusement, l'entrepreneur a

commencé les travaux en avril 2020 à Bongor, contrairement à ce qui était convenu. A Gounou Gaya, les travaux ont commencé en saison des pluies, précisément en juillet 2020. Ils ont été vite suspendus par manque de matériaux dont l'acheminement posait problème en saison des pluies. Les travaux ont repris à la fin de la saison des pluies, mais ils ont connu plusieurs arrêts par la suite. Pour mieux gérer ces difficultés, l'entrepreneur aurait pu mieux communiquer avec l'APLFT et l'exécutif communal, ce qui n'a pas été le cas. L'exécutif communal estime que l'entrepreneur communique très peu avec les élus locaux et la mairie ; ils ne reçoivent pas d'explications sur les incessants arrêts des activités sur le chantier. L'équipe de mise en œuvre du projet a interpellé l'entrepreneur sur le retard accusé, et ce dernier a repris les activités en novembre et promet finaliser la construction d'ici la fin du mois de décembre 2021 suivant un chronogramme partagé. A Bongor, la construction et l'équipement du bâtiment sont achevés.

A Gounou Gaya, suite aux nombreux mois d'inactivité sur le chantier en 2020 et 2021, l'entrepreneur constatera que certains matériaux livrés sur le chantier ont été pillés, ce qui a nécessité le recours à d'autres ressources pour compenser les matériaux pillés. La recherche de ces ressources additionnelles, qui a pris plusieurs mois, a été une autre source de retard. Une petite comparaison entre le bâtiment de même nature réalisé à Oum-Hadjer et ceux des deux communes permet de se rendre compte que l'entrepreneur a fait le choix de matériaux de construction très coûteux dans les deux communes. Il s'en est rendu tardivement et a dû accepter de supporter les coûts additionnels pour finaliser la construction des bâtiments. Les difficultés de reprise des travaux sur le chantier seraient causées par le retard dans la mobilisation d'autres ressources pour injecter dans les travaux.

La formation des femmes leaders devait initialement se dérouler sur 12 mois et donc s'achever en 2020. Dans chaque commune, il est prévu 35 jours de formation, et 5 jours de formations ont été prévues pour l'évaluation de la formation dans les deux communes. La pandémie de la COVID 19 et les mesures restrictives imposées par le gouvernement dans le cadre de cette maladie ont perturbé le calendrier des formations et conduit à des retards. En juin 2021, 56 jours de formation sur 75 ont été réalisés. Il restait 14 jours de formation et 5 jours d'évaluation, qui ont été exécutés avant le mois de décembre 2021.

La formation des jeunes sur la gestion de l'hygiène menstruelle (GHM), initialement prévue pour être réalisée dans les établissements d'enseignement secondaire a été réorientée vers les mouvements religieux. Cette réorientation a été décidée en raison de la suspension des activités dans les établissements scolaires suite à la pandémie de la COVID 19 et aussi des grèves dans le système éducatif, qui ne permettaient pas d'atteindre les jeunes dans les écoles. Ainsi, ce sont essentiellement les mouvements chrétiens, comme le scoutisme et le guidisme, qui ont désigné les participants à ces formations. D'après les équipes du projet, leurs différentes recherches n'ont pas permis de repérer des mouvements musulmans pouvant aider à mobiliser les jeunes de cette confession. Même si la décision de la réorientation a été prise, les perturbations et l'indisponibilité des formateurs à certaines périodes ont affecté le calendrier des formations. Il était prévu d'organiser deux sessions de formation par mois, et une session dure 2 semaines. Les formations se font le soir, à raison de 2 heures par séance. La formation a été entièrement achevée en novembre 2021, après la reprise des activités scolaires.

Chaque année, le panel devait être organisé deux fois par commune. Une session dure un jour. Il devait réunir les autorités locales, les responsables des OSC, les autorités administratives, les organes de base mis en place par le projet. Le panel vise à pallier les difficultés de communication entre les différents acteurs dans la commune. A Gounou Gaya, aucune session du panel n'a été organisée en 2020 à cause des mesures restrictives de lutte contre la COVID 19, qui incluaient l'interdiction de regrouper des grands groupes dans les salles. En 2021, deux sessions de panel ont été organisées sur deux jours successifs, du

5 au 6 mai. Les deux sessions restantes ont été organisées en juillet et en décembre 2021. A Bongor, les tous les panels ont été reportés en 2021. En Juin 2021, 3 panels sur 4 ont été réalisés ; le dernier a été réalisé en juillet.

Le projet a prévu une présentation du budget approuvé de la commune à un public d'environ 40 acteurs communaux. Cette activité, qui devait être réalisée chaque année, n'a pas été exécutée depuis le début du projet. En 2020, elle n'a pas été réalisée en raison de la pandémie et de l'interdiction de réunir de grands groupes. En 2021, cette activité a été réalisée à Bongor, tout comme à Gounou Gaya.

4.3.3. Dans quelle mesure ces retards ont pu affecter le projet et ses résultats ?

D'après les équipes de mise en œuvre, les résultats globaux du projet n'ont pas été beaucoup affectés par les retards. Par exemple, le plus grand retard accusé dans la construction et l'équipement du bâtiment des CCC n'a pas trop de conséquences sur les autres résultats car le projet n'a pas prévu la réalisation des activités dans la salle de CCC à construire. S'agissant de la formation des femmes leaders, les connaissances acquises durant la première année du projet devaient permettre aux femmes de jouer leurs rôles dans la commune. Il était attendu que ces femmes conduisent un plaidoyer au niveau de la commune suivant un agenda et participent aux réunions de la commune. Malgré le retard dans la formation, l'APLFT a pu accompagner les femmes à proposer un agenda de plaidoyer. Elles ont fait un premier plaidoyer à Moulkou lors de la journée de la femme rurale. Après Moulkou, les femmes leaders se sont organisées en réseau. Grâce à l'accompagnement de l'APLFT, les réseaux sont reconnus officiellement dans chaque département. Actuellement, les réseaux sont appuyés pour accéder au financement du Projet d'Appui à la Société Civile au Tchad (PASOC). Les équipes de mise en œuvre reconnaissent toutefois que la réalisation du résultat 1 du projet a beaucoup été impacté par les retards. En juin 2021, le pourcentage de réalisation de ce résultat était le plus bas (55%), comparé aux résultats 2 et 3.

Pour les représentants de l'exécutif communal de Gounou Gaya, le retard dans la construction du bâtiment du CCC a défavorisé la commune. En effet, la commune ne dispose pas de salles de formation et était dans le besoin de ce bâtiment. En raison du retard, de nombreuses activités ont plutôt été réalisées dans la salle de formation du Centre de lecture et d'animation culturelle (CLAC). Aussi, les équipements prévus pour équiper les salles du bâtiment devraient aider à améliorer la qualité de travail dans la commune, et lors des formations de la commune.

Conclusion Préliminaire

1. La majorité des chefs de ménage et des femmes rencontrés a déclaré avoir entendu parler du projet. S'agissant des réalisations effectivement observées, les plus citées sont la mise en place des comités d'hygiène et d'assainissement (CHA) et la construction de pompes à motricité humaine.
2. Les mesures restrictives imposées par le gouvernement pour lutter contre la pandémie de COVID 19 ont affecté la mise en œuvre du projet et causé des retards dans la réalisation de plusieurs activités. L'équipe du projet a fait preuve de créativité pour faire face à ces retards. Mais certains retards découlent du retard enregistré dans le lancement officiel des activités.
3. Les résultats globaux du projet n'ont pas véritablement été affectés par les retards. Les équipes de mise en œuvre reconnaissent toutefois que la réalisation du résultat 1 du projet a beaucoup été impacté. Les retards ont affecté les bénéficiaires. A Gounou Gaya, le retard dans la construction du bâtiment du CCC a défavorisé la commune qui comptait sur les salles à construire pour la tenue des réunions.

4.4. Efficacité

Quatre questions cernent cette dimension de l'évaluation :

1. *Le projet a-t-il été mis en œuvre comme prévu initialement ? Dans la négative, pour quelle raison ? Quelles mesures ont été prises pour y remédier ?*
2. *Dans quelle mesure les objectifs du projet ont-ils été atteints ? Quels ont été les principaux facteurs ayant influencé la réalisation ou non des objectifs ?*
3. *Quels risques étaient associés à la réalisation des objectifs du projet ? Ces risques ont-ils été correctement gérés ?*
4. *Existe-t-il des signes clairs de progrès dans la transformation des relations de pouvoir ?*

4.4.1. Le projet a-t-il été mis en œuvre comme prévu initialement ? Dans la négative, pour quelle raison ? Quelles mesures ont été prises pour y remédier ?

Le projet a été mis en œuvre dans le contexte de la COVID 19. Moins de 3 mois après le lancement officiel du projet, le Tchad enregistrera son premier cas positif, en mars 2020. Ce contexte a occasionné des perturbations dans le calendrier de plusieurs activités à la première année. Pour lutter contre la pandémie, les autorités ont pris des mesures de santé publique qui restreignaient les déplacements et les regroupements de personnes. Au niveau de l'APLFT, des consignes verbales ont été données dès le mois de mars 2020 par la coordination nationale pour suspendre les activités sur le terrain. Cette décision est prise pour se donner le temps de mieux comprendre la situation et la dynamique de la pandémie avant de relancer les activités. A la reprise des activités, seules les interventions qui ne mobilisaient pas les grands effectifs étaient privilégiées. Il existe aussi des activités dont le calendrier de mise en œuvre n'a pas été affecté par le contexte de la COVID 19. C'est, par exemple, le cas de la réalisation de forages, de la formation des membres des ECC, des conseillers, de la mise en place des CHA, du déploiement des bacs à ordures mobiles, etc.

Certaines activités ont vu leurs contenus modifiés, par rapport au document initial du projet, pour tenir compte des réalités locales. C'est le cas de la formation en gestion de l'hygiène menstruelle (GHM), les moyens de ramassage des ordures ménagères, les sites d'implantation des pompes à motricité humaine (PMH), les campagnes de sensibilisation. La formation en GHM devait cibler les jeunes dans les établissements d'enseignement secondaire. Elle n'a été faite que partiellement dans les écoles. La fermeture des écoles suite à la pandémie de COVID 19 et aux grèves des enseignants a contraint l'équipe du projet à réorienter le même contenu de formation vers les jeunes issus des mouvements religieux, notamment le scoutisme et le guidisme. Dans le document de projet, il était prévu que le ramassage des ordures des ménages vers les bacs à ordures devait être fait par des charrettes tirées par les ânes. Lors de la présentation du projet au public, les communes ont soulevé la délicate question de l'entretien des ânes. Finalement, l'option de tricycles motorisés sera retenue. Dans les deux communes, les PMH devaient être installées dans les quartiers périphériques qui n'en disposaient pas assez ou qui n'étaient pas raccordés au réseau de distribution d'eau potable pour le cas de Bongor. Lors de la mise en œuvre du projet, il a été décidé d'installer une PMH à proximité de chaque bâtiment de CCC car les sites les abritant ne disposaient pas de source d'eau potable. Le début de la mise en œuvre du projet ayant coïncidé avec celui de la pandémie, la sensibilisation sur le WASH a été réorientée vers la lutte contre la COVID 19, qui prend aussi en compte les aspects de Wash, notamment le lavage de main. C'est ainsi que le budget prévu pour les activités de sensibilisation sur les bonnes pratiques d'hygiène et assainissement et la défécation à l'air libre

a été utilisé pour fabriquer et distribuer les kits de lavage de main aux 2 communes et pour sensibiliser contre la COVID 19. Au moins 100 kits ont été ainsi déployés dans les places publiques.

4.4.2. Dans quelle mesure les objectifs de l'action ont-ils été atteints ? Quels ont été les principaux facteurs ayant influencé la réalisation ou non des objectifs ?

A moins d'un mois de la clôture du projet, la plupart des quantités prévues par activités ont été réalisées, selon l'équipe du projet. Ce qui est aussi confirmé par le cadre des résultats. Le projet est à un taux de réalisation de 99,55% (Tableau 14) : 100% pour le résultat 1, 95,65% pour le résultat 2 et 99,67% pour le résultat 3. En réalité, 22 principales activités ont été prévues dans le projet, parmi lesquelles deux sous-activités dans le résultat 2. Un total de 20 activités a été complètement réalisé, soit un taux de réalisation de 91%. Deux activités n'ont pas encore été réalisées ou complètement réalisées. Il s'agit de l'aménagement et appui en matériels de deux espaces de concertation des acteurs des communes (A.2.7) et de la réalisation d'un film documentaire (A.3.5). Pour la première activité, dans chaque commune, il est prévu la construction et l'équipement du bâtiment pour les travaux du Cadre communal de concertation (CCC). A Bongor, la construction a été achevée, ainsi que l'équipement. Ce qui n'est pas le cas à Gounou Gaya. A Gounou Gaya, l'entreprise a accusé d'énormes retards dans la construction du bâtiment. L'approvisionnement du chantier par les matériaux achetés à Bongor a été perturbé par l'impraticabilité des routes en saison des pluies. Il y a eu plusieurs mois d'inactivités sur le chantier en 2020 et en 2021. Par la suite, certains matériaux livrés sur le chantier ont été pillés, selon le responsable de l'entreprise, ce qui a nécessité le recours à d'autres ressources pour compenser les matériaux pillés. La recherche de ces ressources additionnelles, qui a pris plusieurs mois, a été une autre source de retard. L'entreprise a déclaré avoir réuni les ressources nécessaires pour la reprise des activités et le bâtiment est à la finition. Pour la seconde activité, le film documentaire est prévu à la fin du projet. Le moment de sa réalisation est donc à venir. La non réalisation de cette activité est simplement liée à sa programmation.

Aux rencontres organisées pour l'évaluation finale, tous les acteurs rencontrés ont reconnu que les objectifs du projet ont été atteints, malgré le contexte de la COVID 19, et malgré les retards et les faiblesses dans la mise en œuvre sur le terrain. Des stratégies ont été développées pour prendre en compte les retards et pour corriger les faiblesses.

D'après les acteurs de terrain, plusieurs acquis sont à mettre à l'actif du projet. Ils ont relevé, par exemple :

- la reconnaissance officielle des institutions communautaires en charge de l'assainissement de la ville
- l'accès des populations des quartiers périphériques à l'eau potable
- l'instauration de la communication entre les femmes et les autorités locales sur les difficultés des femmes

Malgré le contexte de la COVID 19, qui a rendu plus difficile les conditions de travail sur le terrain et le suivi des interventions, l'APLFT et son partenaire Alboan ont pu mettre en œuvre l'essentiel des interventions. Ce résultat est à mettre à l'actif de :

- la réceptivité et la mobilisation de la population pour les activités du projet,
- la bonne collaboration entre l'équipe du projet et les communes,
- l'accompagnement de autorités locales
- la capacité de la coordination du projet à respecter ou à ajuster le chronogramme des réalisations,
- la connaissance de terrain par les équipes de projet,
- le dynamisme des équipes du projet,

- l'expérience de travail du même type de projet,
- la supervision régulière opérée par le chef de projet,
- la bonne communication et concertation au sein de l'équipe du projet pour gérer les difficultés et les retards, rechercher de solutions alternatives et adopter de nouvelles stratégies
- le suivi régulier du projet par Alboan

4.4.3. Quels risques étaient associés à la réalisation des objectifs du projet ? Ces risques ont-ils été correctement gérés ?

Dans la conception du projet, deux risques étaient pressentis : la perturbation des activités du projet par l'élection présidentielle et la mésentente au sein de l'exécutif communal. La période de mise en œuvre du projet allait coïncider avec l'organisation de l'élection présidentielle, on pensait que la campagne électorale allait mobiliser massivement les interlocuteurs et les bénéficiaires du projet aux niveaux de la commune et de l'administration publique. La campagne, déclenchée en avril 2021, a certes perturbé les activités du projet mais sur une période d'un mois seulement. Pour l'exécutif communal, même si la collaboration entre les élus n'est pas très bonne, celle-ci n'a pas eu d'effets sur les activités du projet.

Sur le plan opérationnel, il n'a pas été prévu des risques susceptibles d'affecter la mise en œuvre. C'est au cours de la mise en œuvre que l'équipe du projet a fait face à des difficultés qu'elle s'est employée à gérer.

4.4.4. Existe-t-il des signes clairs de progrès dans la transformation des relations de pouvoir ?

Selon le représentant de l'exécutif communal de Gounou Gaya, le projet vise le changement de comportement. Or, ce changement est souvent lent à se réaliser. Il n'est donc pas possible de l'apercevoir durant la vie du projet. Ce point de vue est aussi confirmé par la coordination nationale du projet, qui estime que le travail du projet est un début, mais le changement est encore lent.

Pour les membres de l'équipe du projet dans les deux communes, les changements induits par les activités du projet sont visibles dans la situation des femmes au sein des communes. Le projet a permis aux femmes :

- d'acquérir des connaissances sur les instruments juridiques de protection des femmes dans le cadre de la formation des femmes leaders,
- d'acquérir des connaissances sur leurs rôles dans la commune,
- d'être mieux outillées sur les textes juridiques et d'échanger avec leurs sœurs sur leurs droits,
- de s'impliquer dans la gestion de la commune à travers les CCC, les CHA et les comités de gestion des points d'eau,
- de prendre la parole lors des rencontres initiées par la commune pour discuter des questions de WASH et des conditions des femmes
- de faire des plaidoyers au niveau de la commune pour l'amélioration de la situation des femmes

La logique du projet était d'encourager les femmes à jouer les premiers rôles dans les structures mises en place par le projet dans le domaine du WASH. Ce qui a permis aux membres des CHA et des comités de gestion des points d'eau de désigner presque exclusivement des femmes à la tête de ces structures dans les deux communes. Par ailleurs, les femmes sont souvent majoritaires dans ces structures.

Les structures mises en place par le projet et impliquant les femmes sont beaucoup sollicitées par les autres partenaires au développement de la ville. Les membres de ces structures sont souvent conviés aux rencontres pour représenter les femmes.

Des constats faits par les acteurs de terrain sur les membres du groupe des femmes leaders pourraient être un facteur affectant la durabilité du travail de ce groupe. Toutes les femmes mobilisées travaillent au bureau, et la plupart pour le compte de l'Etat. Ce sont donc des personnes qui seront appelées à quitter la commune si elles sont affectées ailleurs. Il aurait fallu équilibrer la composition de ce groupe en impliquant des femmes ayant d'autres statuts et moins sujettes à un déplacement de résidence.

Le projet a conduit plusieurs actions de plaidoyer pour que les femmes puissent être responsabilisées dans l'exécutif communal et les bureaux des CCC. Ce plaidoyer n'a pas encore permis d'obtenir un changement. Par contre, suite aux formations reçues par les femmes leaders, certaines se positionnent pour être candidates aux futures échéances électorales.

Les femmes habitant les deux communes se sont prononcées sur l'impact des formations reçues par les femmes. Il a été demandé à ces femmes s'ils pensent que leurs sœurs qui ont pris part aux formations organisées par le projet sont actuellement plus responsabilisées dans la gestion des affaires de la commune. Moins de la moitié (35,5% à Bongor et 46,6% à Gounou Gaya) des femmes admet qu'elles sont plus responsabilisées. La proportion ayant déclaré ne pas le savoir est assez importante, soit 30,8% à Bongor et 14,6% à Gounou Gaya. Les exemples ci-dessous ont été cités pour étayer la responsabilisation des femmes dans les deux communes.

- Ce sont les femmes qui gèrent les associations
- Les femmes sont membres du bureau des CHA
- Les femmes sont à la tête du réseau des femmes leaders
- Les femmes sont à la tête des différents groupes
- Les femmes sont responsables des groupements des femmes
- Une femme est chargée de communication dans mon quartier

Tableau 09 : Responsabilisation des femmes ayant pris part aux formations données par le projet dans la gestion des affaires de la commune

Une plus grande responsabilisation des femmes	Communes		Ensemble
	Bongor	Gounou Gaya	
Oui	35,5%	46,3%	41,3%
Non	33,6%	39,0%	36,5%
Je ne sais pas	30,8%	14,6%	22,2%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

L'enquête de terrain s'est intéressée à la possibilité pour les femmes de faire entendre leurs voix au sein des institutions existantes dans les communes. Il a été demandé si les femmes parviennent à faire entendre leurs voix et leurs points de vue au sein des cadres communaux (Conseil Communal, Séance de discussion de budget, ECC, CHA). Moins de la moitié (39,3% à Bongor et 40,2% à Gounou Gaya) des femmes résidant dans les communes estiment que c'est le cas. Au sein des CHA, les femmes auraient plus de possibilité de parler et de se faire entendre. En effet, la grande majorité (94% à Bongor et 95,7% à Gounou Gaya) des membres des CHA et des membres des ECC (92,9% à Bongor et 100% à Gounou Gaya) déclare que les femmes membres des CHA peuvent librement parler et donner leurs points de vue lors des réunions. La même situation s'observerait dans les ECC. La grande majorité (100% à Bongor et 95,7% à Gounou Gaya) des membres des ECC considère que les femmes membres des ECC peuvent librement parler et donner leurs points de vue lors des réunions de cette institution.

Tableau 10 : Répartition des femmes selon leur opinion sur la portée de la voix des femmes dans les cadres (ou instances) utilisés pour discuter des problèmes de la commune (Conseil Communal, Séance de discussion de budget, ECC, CHA)

Portée de la voix des femmes dans les cadres (ou instances) utilisés pour discuter des problèmes de la commune	Communes		Ensemble
	Bongor	Gounou Gaya	
Oui, les femmes parviennent à faire entendre leur voix et leurs points	39,3%	40,2%	39,7%
Non, les femmes ne parviennent pas à faire entendre leur voix et leurs points	59,8%	57,4%	58,5%
Je ne sais pas	0,9%	2,5%	1,7%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau 11 : Répartition des membres des CHA selon leur opinion sur la capacité des femmes membres des CHA à parler librement et à donner leurs points de vue lors des réunions du CHA

Capacité des femmes membres des CHA à parler librement parler et à donner leurs points de vue	Communes		Ensemble
	Bongor	Gounou Gaya	
Oui, elles sont capables	94,0%	95,7%	94,8%
Non, elles ne sont pas capables	6,0%	2,2%	4,2%
Je ne sais pas	0,0%	2,2%	1,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau 12 : Répartition des membres des ECC selon leur opinion sur la capacité des femmes membres des CHA à parler librement et à donner leurs points de vue lors des réunions du CHA

Capacité des femmes membres des CHA à parler librement parler et à donner leurs points de vue	Communes		Ensemble
	Bongor	Gounou Gaya	
Oui, elles sont capables	92,9%	100,0%	97,3%
Non, elles ne sont pas capables	7,1%	0,0%	2,7%
Je ne sais pas	0,0%	0,0%	0,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau 13 : Répartition des membres des ECC selon leur opinion sur la capacité des femmes membres des ECC à parler librement et à donner leurs points de vue lors des réunions de ECC

Capacité des femmes membres des ECC à parler librement parler et à donner leurs points de vue	Communes		Ensemble
	Bongor	Gounou Gaya	
Oui, elles sont capables	100,0%	95,7%	97,3%
Non, elles ne sont pas capables	0,0%	4,3%	2,7%
Je ne sais pas	0,0%	0,0%	0,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Conclusion Préliminaire

1. Le projet a été mis en œuvre dans le contexte de la COVID 19. Pour lutter contre la pandémie, les autorités ont pris des mesures de santé publique qui restreignaient les déplacements et les regroupements de personnes. C'est ainsi que seules les interventions qui ne mobilisaient pas les grands effectifs étaient privilégiées pour être exécutées dans ce contexte en 2020. Certaines activités ont vu aussi leurs contenus modifiés, par rapport au document initial du projet pour tenir compte des réalités locales.

2. A un moins de la clôture du projet, la plupart des activités ont été réalisées, avec un taux de réalisation de 99%. Deux activités n'ont pas encore été réalisées ou complètement réalisées. Il s'agit de l'aménagement et appui en matériels de deux espaces de concertation des acteurs des communes (A.2.7) et de la réalisation d'un film documentaire (A.3.5). Pour la première activité, la construction et l'équipement du bâtiment sont achevés pour Bongor. A Gounou Gaya, l'entreprise a accusé d'énormes retards dans la construction du bâtiment, et a repris les activités en novembre 2021. Pour la seconde activité, le film documentaire est prévu à la fin du projet. Le moment de sa réalisation est donc à venir. D'après les acteurs de terrain, plusieurs acquis sont à mettre à l'actif du projet. Ils ont relevé, par exemple la reconnaissance officielle des institutions communautaires en charge de l'assainissement de la ville, l'accès des populations des quartiers périphériques à l'eau potable, l'instauration de la communication entre les femmes et autorités locales sur les difficultés des femmes.

3. Malgré le contexte de la COVID 19, qui a rendu plus difficile les conditions de travail sur le terrain et le suivi des interventions, l'APLFT et son partenaire Alboan ont pu mettre en œuvre l'essentiel des interventions. Ce résultat est à mettre à l'actif de l'expérience des deux membres du consortium, au dynamisme et à la connaissance de terrain par les équipes de terrain et à la mobilisation des exécutifs communaux.

4. Dans la conception du projet, deux risques étaient pressentis : la perturbation des activités du projet par l'élection présidentielle et la mésentente au sein de l'exécutif communal. Ces risques n'ont pas affecté les résultats des réalisations.

5. De l'avis de certains hommes et femmes rencontrés, le changement de comportement que vise le projet est souvent un processus lent. Toutefois, selon les membres de l'équipe du projet, des changements induits par les activités du projet sont visibles dans la situation des femmes au sein des communes, notamment l'implication et la responsabilisation des femmes dans les CHA, les comités de gestion des points d'eau et les ECC. Ces résultats ont été confirmés par les personnes interrogées sur ces aspects.

Tableau 14 : Récapitulatif de la situation des indicateurs du projet

Indicateurs	Cibles			
	Initiale	Réalisée	Gap	Taux de réalisation
Résultat 1 : Femmes dirigeantes d'organisations renforcées dans leurs droits pour la déclaration de leurs demandes spécifiques liées à l'eau, assainissement et hygiène, et leur participation dans la gestion communautaire de ce service.				
A.1.1. Atelier de lancement du projet et de sensibilisation au droit humain à l'eau et à l'assainissement	1	1	0	100%
A.1.2. Processus de formation sur : le droit humain à l'eau et à l'assainissement (DDHHAS) et l'égalité des sexes (50 femmes dirigeantes d'organisations, 25 PAR COMMUNE)	75	75	0	100%
A.1.3. Renforcement des capacités de plaidoyer pour les commissions de protection de l'environnement et VBG pour 30 femmes	2	2	0	100%
A.1.4. Organisation des femmes avec la création des dix (10) comités d'hygiène et assainissement dans les quartiers des deux communes avec 10 femmes présidentes	10	10	0	100%
A.1.5. Organisation de 12 réunions annuelles par quartier dans chaque CHA pour : partager l'agenda, évaluer les actions mis en œuvre par les autorités et relever les défis, formation en gestion CHA	12	12	0	100%
A.1.6. Construction de 10 pompes à motricité humaine dans les quartiers défavorisés de Bongor et Gounou-gaya ;	10	10	0	100%
A.1.7. Organisation de 4 journées évaluation sur la prise en compte des besoins spécifiques des femmes dans la gestion de l'eau, hygiène et assainissement (30femmes/journée) et autorités locales.	8	8	0	100%
A.1.8. Organisation de 2 réunions annuelles par commune où les comités se réunissent pour créer un réseau de CHA et échanger sur les défis et les bonnes pratiques	4	4	0	100%
Total R1	122	122	0	100,00%
Résultat 2 : Des mécanismes pour assurer la participation effective des citoyens dans la gestion transparente de la politique de l'eau en articulation avec le gouvernement local sont établis.				
A.2.1. Organisation d'un processus de formation pour les 90 membres de cadre de concertation des deux communes dont 35 femmes sur le contrôle citoyen de l'action publique ; avec approche genre	2	2	0	100%
A.2.2. Formation des conseillers municipaux sur la gestion transparente d'une commune et l'obligation de rendre compte	2	2	0	100%
A.2.3. Organisation de 2 sessions de présentation des budgets communaux approuvés à Bongor et Gounou-Gaya (1 journée ; 40 participants/session).	2	2	0	100%
A.2.4. Organisation de 4 panels de discussion au niveau de la commune par an (1 jour de durée) (des autorités locales, responsables des organisations de la société civile, autorités administratives) de 2 jours sur le thème : « la participation citoyenne dans le secteur de l'eau, l'hygiène et l'assainissement. » rencontres devront avoir pour but de finir avec des recommandations qui exigent	4	4	0	100%

Indicateurs	Cibles			
	Initiale	Réalisée	Gap	Taux de réalisation
<i>les parties prenantes à montrer une certaine volonté</i>				
<i>A 2.5. Organisation de 4 réunions/année pour chaque ECC d'eau, hygiène et assainissement pour l'établissement des cadres de concertation fonctionnelles et périodiques</i>	8	8	0	100%
<i>A. 2.6. Organisation de 3 ateliers par commune pour l'élaboration d'un plan stratégique communal pour l'accès au service public de l'eau, hygiène et assainissement avec approche genre (avec les infos donnés par les ECC)</i>	3	3	0	100%
<i>A.2.7. Aménagement et appui en matériels de deux espaces de concertation des acteurs des communes de Bongor et Gounou-Gaya</i>	2	1	-1	50%
<i>Total R2</i>	23	22	-1	95,65%
Résultat 3 : Les citoyens de deux communes sont sensibilisés sur l'amélioration de leurs pratiques hygiéniques et contribuent de façon active à l'amélioration de la qualité de leur environnement.				
<i>A.3.1. Fabrication et installation dans les espaces publics 150 corbeilles et des panneaux publics de sensibilisation sur la protection de l'environnement</i>	150	150	0	100%
<i>A.3.2. Organisation d'une campagne de sensibilisation sur l'hygiène et l'assainissement et la soutenabilité, écologique que réalise 2 types d'activités :</i>	1	1	0	100%
<i>*Organisation de deux campagnes de sensibilisation populaire par le théâtre forum sur l'hygiène et l'assainissement,</i>	2	2	0	100%
<i>* *Réalisation et diffusion de 20 émissions avec les radios associatives et communautaires sur la promotion de l'eau potable, hygiène et assainissements</i>	48	48	0	100%
<i>A.3.3. Processus de formation pour 30 jeunes leaders dans 10 établissements scolaires sur la GHM (total 300 jeunes)</i>	96	96	0	100%
<i>A 3.4.Réalisation d'une activité de promotion et d'application des droits des femmes dans le cadre des agendas locaux des femmes lors de la célébration de la journée internationale des Droits Humaines</i>	1	1	0	100%
<i>A.3.5. Réalisation d'un film documentaire des acquis du projet</i>	1	0	-1	0%
<i>Total R3</i>	299	298	-1	99,67%
<i>Total des Résultats</i>	443	442	-2	99,55%

4.5. Efficience

L'efficience sera abordée à travers les questions ci-dessous :

1. *Le projet s'est-il révélé aussi efficient ou plus efficient que les autres approches valables dans le même contexte ?*
2. *Le projet a-t-il été conçu et/ou modifié au cours de la mise en œuvre afin d'optimiser les ressources financières ?*
3. *Existait-il d'autres moyens plus économiques pour mettre en œuvre le projet ?*

4.5.1. Le projet s'est-il révélé aussi efficient ou plus efficient que les autres approches valables dans le même contexte ?

Les membres du consortium (APLFT/Alboan) ont retenu l'approche communautaire pour la mise en œuvre des interventions du projet. Cette démarche s'est traduite par une grande implication des bénéficiaires dans la mise en œuvre et le suivi des interventions. Ce qui a permis au projet de recruter un nombre raisonnable de personnel salarié pour les équipes dans les communes, après concertation avec les communes. La grande partie de ce personnel est composée des agents exerçant sur les anciens projets de l'APLFT, et déjà présents dans la commune. Le salaire payé à ce personnel est plus faible que ce qu'il mérite. Le coût du projet est donc à la hauteur des activités.

Pour la mise en œuvre des activités nécessitant une expertise particulière, le projet fait appel à des consultants, localement ou depuis N'Djaména. Au niveau local, les consultants sont sollicités pour animer les formations en GHM ou pour intervenir dans les émissions radiodiffusées sur le WASH. Les consultants sollicités à N'Djaména se sont chargés de la conception et de la réalisation des formations des bénéficiaires. Mais selon certains acteurs rencontrés dans la commune, il était possible de confier quelques thèmes de formation à des cadres exerçant au sein de l'administration départementale. Une telle possibilité locale pourrait coûter moins chère que le recours à des consultants de N'Djaména.

Pour les plus grands investissements comme la construction du bâtiment des CCC, le projet a probablement réalisé une bonne affaire en termes de rapport coût et qualité. Comparé au projet de même nature réalisée dans le Batha, l'entrepreneur a utilisé un plan et des matériaux susceptibles de garantir une construction plus durable et adaptée au contexte climatique (vents violents et grosses pluies). L'observation faite sur le bâtiment de Bongor dont la construction est presque achevée montre que le bâtiment est de bonne qualité.

4.5.2. Le projet a-t-il été conçu et/ou modifié au cours de la mise en œuvre afin d'optimiser les ressources financières ?

Quelques ajustements ont été faits lors de la mise en œuvre du projet afin de tenir compte de la réalité de terrain. Ils ont concerné les lignes dédiées à l'achat de corbeilles mobiles et à l'enlèvement des ordures ménagères. Chaque commune devait recevoir 75 corbeilles mobiles, mais dans la mise en œuvre, les valeurs de 25 corbeilles ont été converties en 25 brouettes et 25 pelles pour permettre aux CHA d'avoir des moyens pour enlever les ordures. Sans les brouettes et les pelles, les CHA ne pouvaient pas faire convenablement leur travail. Ces outils n'étaient pas prévus dans le projet. Dans le document du projet, il a été prévu l'achat de charrettes asines. A l'atelier de lancement du projet, les participants ont estimé que l'entretien des ânes coûterait trop cher et qu'il faille acheter autre chose pour l'enlèvement des ordures, c'est ainsi que l'idée d'acheter des tricycles est née. La ligne de la charrette asine, achat d'âne et prise en charge a suffi pour l'achat de tricycles.

4.5.3. Existait-il d'autres moyens plus économiques pour mettre en œuvre le projet ?

D'après les acteurs rencontrés, il n'existe pas d'autres moyens plus économiques pour mettre en œuvre le projet.

Conclusion Préliminaire

1. Les membres du consortium (APLFT/Alboan) ont retenu l'approche communautaire pour la mise en œuvre des interventions du projet. Cette démarche s'est traduite par une grande implication des bénéficiaires dans la mise en œuvre et le suivi des interventions. Le coût du projet est donc à la hauteur des activités.
2. Pour la mise en œuvre des activités nécessitant une expertise particulière, le projet fait appel à des consultants, localement ou depuis N'Djaména. Mais selon certains acteurs rencontrés dans la commune, il était possible de confier quelques thèmes de formation à des cadres exerçant au sein de l'administration départementale. Une telle possibilité locale pourrait coûter moins chère que le recours à des consultants de N'Djaména.
3. Quelques ajustements ont été faits lors de la mise en œuvre du projet afin de tenir compte de la réalité de terrain. Ils ont concerné les lignes dédiées à l'achat de corbeilles mobiles et à l'enlèvement des ordures ménagères.

4.6. Participation et autonomisation des femmes

Cette dimension de l'évaluation sera appréciée par le biais de 4 questions :

1. *Une stratégie visant à assurer la participation active des femmes à toutes les phases du projet a-t-elle été adoptée ?*
2. *Quels ont été les effets du processus de formation des femmes leaders dans la vie des femmes et des hommes (de manière désagrégée) ?*
3. *Dans quelle mesure les actions du projet ont-elles contribué à ce que les destinataires comprennent et exigent des changements dans les politiques et les pratiques qui génèrent leur exclusion et / ou leur discrimination ?*

4.6.1. Une stratégie visant à assurer la participation active des femmes à toutes les phases du projet a-t-elle été adoptée ?

Le projet a adopté une stratégie pour impliquer les femmes dans les actions à deux niveaux. Premièrement, les femmes ont été impliquées dans les équipes de mise en œuvre du projet dans les deux communes. Sur les 10 agents du projet dans les deux communes, on retrouve 4 femmes. Deuxièmement, au niveau des bénéficiaires, le projet a appliqué le quota de participation des femmes retenu au niveau des Lois nationales, qui est de 30% pour mener les activités, surtout pour l'implication des femmes dans les structures mises en place par le projet. Mais le quota est difficile à respecter au niveau local puisque les femmes sont peu nommées aux postes de direction dans les administrations provinciales. Ce qui ne facilite pas le respect du genre dans la mise en œuvre des interventions.

Des considérations politiques et culturelles ont failli entacher négativement la mise en place de la stratégie du projet pour l'implication des femmes. Certaines personnes, des hommes comme des femmes, pensaient que l'APLFT cherchait à donner du pouvoir aux femmes pour dominer les hommes. Mais les formations

données ont permis de comprendre les attentes du projet, qui sont plutôt centrées sur l'amélioration des conditions de vie des femmes et des habitants des communes.

4.6.2. Quels ont été les effets du processus de formation des femmes leaders dans la vie des femmes et des hommes (de manière désagrégée) ?

Les femmes leaders ont compris et pris conscience de l'existence des cas de violation de leurs droits et des violences exercées sur les femmes. C'est ainsi que ces femmes leaders formées se sont rendues disponibles au sein de leurs organisations respectives pour venir en aide à leurs sœurs victimes de violation de droits ou de violences. Elles sont plus promptes à dénoncer et à signaler les cas aux autorités, même pour les cas de viols ou de mariages de mineures, considérés par le passé comme culturellement tolérés. Dans les quartiers, les femmes victimes de violences se tournent spontanément vers les femmes leaders qui les orientent vers l'APLFT pour une assistance juridique et judiciaire.

Les formations ont aussi aidé les femmes à reconnaître l'existence de discrimination dans la gestion de leurs ménages. Elles ont ainsi décidé de traiter les enfants des deux sexes avec équité. A l'occasion des restitutions des formations au sein de leurs organisations respectives, elles ont sensibilisé les autres femmes et leur entourage pour le changement de comportement en matière d'hygiène et d'assainissement, mais aussi pour plus d'équité entre les enfants deux sexes dans le ménage.

Pour certains acteurs, même si le projet a voulu donner plus de place aux femmes, ces dernières sont lentes aux changements dans leurs rôles. Les femmes leaders rencontrées à Gounou-Gaya estiment que les formations leur ont permis de changer de comportement, mais ce changement n'est pas très perceptible encore. Quelques-unes déclarent qu'elles ont du mal à faire appliquer l'équité à la maison. Les hommes et surtout l'entourage voient d'un mauvais œil l'implication des garçons dans les tâches dédiées socialement aux femmes. Ce constat appelle la nécessité d'organiser de telles formations à l'attention des couples, et non des femmes seulement. Des observateurs considèrent aussi que certaines femmes attendent plutôt des retombées monétaires immédiates de leurs implications dans les interventions, mais pas de changement positif dans leurs vies en termes de rôle dans la société. Il faut sensibiliser et conscientiser les femmes, en plus des formations reçues.

4.6.3. Dans quelle mesure les actions du projet ont-elles contribué à ce que les destinataires comprennent et exigent des changements dans les politiques et les pratiques qui génèrent leur exclusion et / ou leur discrimination ?

Grace aux formations reçues par les femmes leaders, ces dernières commencent à bousculer la commune et à revendiquer leurs droits dans le cadre des plaidoyers. Lors du dernier panel de discussion organisé dans la commune de Bongor, les femmes ont adressé une liste de priorités à prendre en compte pour améliorer leurs conditions de vie. Elles sensibilisent aussi les autres femmes sur leurs droits.

Lors de l'enquête dans les communes, les femmes et les membres des ECC ont été interrogées sur les interventions qui montrent que le projet contribue à l'amélioration du rôle et du statut de la femme dans la commune. Pour les femmes, c'est davantage l'implication des femmes dans les activités des CHA. A Bongor, seule l'implication des femmes dans les activités des CHA a été citée par 37,4%. Elle est suivie par la désignation des femmes pour diriger les CHA (21,5%). Par contre à Gounou Gaya, la majorité des répondantes a désigné ces deux activités, respectivement 82,1% et 67,5%. Dans cette commune, la prise en compte du genre dans le Plan Stratégique d'Eau et Assainissement est aussi retenue par 52% des répondantes. Dans le groupe des membres des ECC interrogés, presque toutes les activités du tableau ci-

dessous ont été citées par plus de la moitié des répondants, à l'exception de l'implication des femmes dans l'élaboration et les discussions du budget communal.

Tableau 15 : Proportion de femmes ayant cité l'activité comme contribuant à l'amélioration du rôle et du statut de la femme dans la commune

Activité ayant contribué à l'amélioration du rôle et du statut de la femme dans la commune	Communes		Ensemble
	Bongor	Gounou Gaya	
Implication des femmes dans les activités des CHA	37,4%	82,1%	61,3%
Désignation des femmes pour diriger les CHA	21,5%	67,5%	46,1%
Prise en compte du genre dans le Plan Stratégique d'Eau et Assainissement	15,9%	52,0%	35,2%
Implication des femmes dans les ECC	11,2%	41,5%	27,4%
Implication des femmes dans l'élaboration et les discussions du budget communal	10,3%	34,1%	23,0%
Implication des femmes dans les activités de plaidoyer sur le genre	13,1%	35,0%	24,8%
Autre	1,9%	0,8%	1,3%

Tableau 16 : Proportion de membres des ECC ayant cité l'activité comme contribuant à l'amélioration du rôle et du statut de la femme dans la commune

Activité ayant contribué à l'amélioration du rôle et du statut de la femme dans la commune	Communes		Ensemble
	Bongor	Gounou Gaya	
Implication des femmes dans les activités des CHA	78,6%	82,6%	81,1%
Désignation des femmes pour diriger les CHA	50,0%	65,2%	59,5%
Prise en compte du genre dans le Plan Stratégique d'Eau et Assainissement	64,3%	78,3%	73,0%
Implication des femmes dans les ECC	64,3%	73,9%	70,3%
Implication des femmes dans l'élaboration et les discussions du budget communal	14,3%	17,4%	16,2%
Implication des femmes dans les activités de plaidoyer sur le genre	50,0%	78,3%	67,6%
Autre	0,0%	8,7%	5,4%

Conclusion Préliminaire

1. Le projet a adopté une stratégie pour impliquer les femmes dans les actions à deux niveaux. Premièrement, elles ont été impliquées dans les équipes de mise en œuvre du projet dans les deux communes. Deuxièmement, au niveau des bénéficiaires, le projet a appliqué le quota de participation des femmes retenu au niveau des Lois nationales, qui est de 30% pour mener les activités, surtout pour l'implication des femmes dans les structures mises en place par le projet. Mais des considérations politiques et culturelles ont failli entacher négativement la mise en place de la stratégie du projet pour l'implication des femmes.

2. Grâce aux formations, les femmes leaders ont compris et pris conscience de l'existence des cas de

violation de leurs droits et des violences exercées sur les femmes. Les formations ont aussi aidé les femmes à reconnaître l'existence de discrimination dans la gestion de leurs ménages. Mais pour certains acteurs, même si le projet a voulu donner plus de place aux femmes pour faciliter l'amélioration de leur statut dans la société, ces dernières sont lentes aux changements dans leurs rôles.

3. Grace aux formations reçues par les femmes leaders, ces dernières commencent à bousculer la commune et à revendiquer leurs droits dans le cadre des plaidoyers.

4. Plusieurs interventions du projet contribuent à l'amélioration du rôle et du statut de la femme dans la commune. Il s'agit surtout de l'implication des femmes dans les activités des CHA, de la désignation des femmes pour diriger les CHA, de la prise en compte du genre dans le Plan Stratégique d'Eau et Assainissement.

4.7. Impact/effets

L'impact du projet est mesuré à travers les questions suivantes :

1. *Existe-t-il des preuves de changement (positif ou négatif) ? Dans l'affirmative, quels facteurs ont contribué à ce changement ? Dans la négative, pour quelle raison ?*
2. *Le projet a-t-il contribué à un changement de comportement vers une meilleure participation à la gestion de la commune ?*
3. *Le projet a-t-il contribué à un changement de comportement vers une meilleure mise en pratique des actions d'assainissement de l'environnement et une mise à l'abri des populations de certaines maladies (choléra, paludisme, typhoïde, etc.) ?*
4. *Dans quelle mesure les différents groupes cibles (ménages vulnérables, enfants de moins de cinq ans, etc.) ont-ils bénéficié de l'action, sur différents plans ?*
5. *Dans quelle mesure les capacités des différents groupes, y compris des femmes et autres groupes vulnérables, à interagir différemment avec d'autres groupes au cours de l'intervention, ont-elles été renforcées ?*

4.7.1. Existe-t-il des preuves de changement (positif ou négatif) ? Dans l'affirmative, quels facteurs ont contribué à ce changement ? Dans la négative, pour quelle raison ?

D'après les acteurs rencontrés dans les communes, le projet a permis d'obtenir plusieurs changements positifs. C'est le cas de :

- la mise en place des cadres de discussion au sein de la commune,
- la mise en place des structures locales de gestion de WASH,
- la mobilisation de fonds dans les comités de gestion d'eau pour les entretiens des forages,
- l'adoption de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement, notamment la disponibilité de kits de lavage de main dans les places publiques, la mobilisation de la population pour les journées de salubrité,
- l'augmentation du nombre de femmes prenant part aux réunions dans la commune,
- l'invitation des membres des CCC aux séances de discussion du budget communal,
- la mise à la disposition de la population de la copie du budget communal,

4.7.2. Le projet a-t-il contribué à un changement de comportement vers une meilleure participation à la gestion de la commune ?

Le projet a donné des formations et des informations sur la participation à la gestion communale, surtout la gestion participative. Les intellectuels commencent à s'intéresser à la gestion de la commune. Mais certains acteurs locaux estiment que la sensibilisation pour un changement de comportement vers une meilleure participation à la gestion de la commune aurait pu mieux porter si elle se faisait aussi dans les langues locales. Les sensibilisations à la radio se sont faites en français alors que peu de personnes parlent et comprennent le français dans les communes.

A la collecte de données pour l'évaluation finale, il est apparu que les bénéficiaires du projet comprennent les enjeux du développement de la commune et exigent de changements à tous les niveaux pour une bonne harmonie et cohésion sociale. La population a compris que la gestion de la commune doit impliquer tout le monde.

4.7.3. Le projet a-t-il contribué à un changement de comportement vers une meilleure mise en pratique des actions d'assainissement de l'environnement et une mise à l'abri des populations de certaines maladies (choléra, paludisme, typhoïde, etc.) ?

Le projet a fabriqué des bacs à ordures mobiles, qui ont été déployés dans les espaces publics et les ménages pour la gestion des ordures. Les ordures produites dans les ménages sont enlevées et déposées dans les bacs, par les propres moyens des ménages ou par les membres des CHA. Si par le passé, les ménages déposaient les ordures dans les alentours des bacs à ordures, les sensibilisations conduites par les CHA ont permis aux ménages de comprendre la nécessité de les déposer à l'intérieur des bacs. Le défi reste du côté des mairies qui doivent prendre la relève des CHA et des ménages pour récupérer les ordures déposées dans les bacs pour les sites de décharge. Mais ces mairies n'ont pas la capacité suffisante pour ce travail. Elles disposent d'un faible effectif d'agents, dont certains sont très âgés et ne peuvent pas beaucoup travailler. Ce qui empêche l'enlèvement systématiquement les ordures déposées dans les bacs.

Grâce aux sensibilisations, la population a mieux compris les risques sanitaires associés aux défécations à l'air libre (DAL). C'est ainsi que les DAL sont de moins en moins visibles dans la ville, parce que la population recourt aux latrines publiques. Certains ménages sont aussi parvenus à disposer de leurs propres latrines. Toutefois, les jours des marchés hebdomadaires, les personnes venant des villages ne veulent pas utiliser les latrines, et préfèrent déféquer à l'air libre.

Lors des rencontres d'évaluation de la situation des communes dans les secteurs WASH, organisées par les CHA, il ressort les constats suivants :

- Une tendance des ménages à évacuer les ordures vers les bacs mobiles ou fixes, par les moyens propres des ménages ou à travers les CHA. Ce qui a pour résultat la réduction des tas d'ordures dans les rues
- Une réduction de la fréquence des défécations à l'air libre. Actuellement, il est rare de constater des DAL dans les quartiers
- Une implication des CHA et une mobilisation des populations pour les journées de salubrité qui contribuent à rendre la ville plus propre

Des questions posées aux habitants des communes ont permis d'apprécier l'accès à l'eau potable, l'utilisation des toilettes appropriés et la gestion des ordures. Plus de 90% des chefs de ménages et des

femmes résidant dans les communes déclarent consommer de l'eau potable. Il s'agit de l'eau provenant des robinets, des forages et des fontaines publiques. Pour les toilettes, moins de 6% des répondants déclarent utiliser la nature. Pour le stockage des ordures solides, le recours au bac à ordures aménagé par la commune n'est pas très répandu dans le comportement des habitants, surtout à Bongor. L'enquête révèle que moins de 20% des chefs de ménage et des femmes de cette commune déclarent recourir à ces bacs. Par contre, à Gounou Gaya, ce sont respectivement 43,3% et 36,6% des répondants.

Tableau 17 : Principale source d'approvisionnement en eau pour boire selon les chefs de ménage

Principale source d'approvisionnement en eau pour boire	Communes		Ensemble
	Bongor	Gounou Gaya	
Robinet dans le logement, cour ou parcelle	47,7%	0,8%	23,1%
Robinet du voisin	12,8%	2,5%	7,4%
Forage	30,3%	53,3%	42,4%
Fontaine publique	3,7%	31,7%	18,3%
Puits couvert	4,6%	7,5%	6,1%
Puits non couvert	0,0%	4,2%	2,2%
Eau de surface	0,0%	0,0%	0,0%
Autres	0,9%	0,0%	0,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau 18 : Principale source d'approvisionnement en eau pour boire selon les femmes

Principale source d'approvisionnement en eau pour boire	Communes		Ensemble
	Bongor	Gounou Gaya	
Robinet dans le logement, cour ou parcelle	39,3%	2,4%	19,6%
Robinet du voisin	15,0%	0,8%	7,4%
Forage	35,5%	48,0%	42,2%
Fontaine publique	7,5%	35,8%	22,6%
Puits couvert	2,8%	4,9%	3,9%
Puits non couvert	0,0%	7,3%	3,9%
Eau de surface	0,0%	0,8%	0,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau 19 : Type de toilettes utilisées dans le ménage selon les chefs de ménage

Type de toilette utilisé dans le ménage	Communes		Ensemble
	Bongor	Gounou Gaya	
Individuel avec chasse d'eau	1,8%	20,0%	11,4%
Commun avec chasse d'eau	12,8%	15,8%	14,4%
Latrine privée	15,6%	45,8%	31,4%
Latrine commune à plusieurs ménages	64,2%	12,5%	37,1%
Dans la nature	5,5%	5,8%	5,7%

Total	100,0%	100,0%	100,0%
-------	--------	--------	--------

Tableau 20 : Type de toilettes utilisées dans le ménage selon les femmes

Type de toilette utilisé dans le ménage	Communes		Ensemble
	Bongor	Gounou Gaya	
Individuel avec chasse d'eau	3,7%	9,8%	7,0%
Commun avec chasse d'eau	10,3%	17,9%	14,3%
Latrine privée	15,9%	60,2%	39,6%
Latrine commune à plusieurs ménages	62,6%	6,5%	32,6%
Dans la nature	7,5%	4,1%	5,7%
Autres	0,0%	1,6%	0,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau 21 : Lieu de stockage des ordures solides produites par le ménage selon les chefs de ménage

Lieu de stockage des ordures solides produites par le ménage	Communes		Ensemble
	Bongor	Gounou Gaya	
Tas sauvage dans la cour	12,8%	8,3%	10,5%
Enfouissement dans la cour	7,3%	12,5%	10,0%
Fosse à fumier	4,6%	49,2%	27,9%
Dans la rue	20,2%	50,0%	35,8%
Dans le champ	4,6%	47,5%	27,1%
Dépotoir informel du quartier	29,4%	19,2%	24,0%
Bac à ordures aménagé par la commune	15,6%	43,3%	30,1%
Autre	3,7%	0,0%	1,7%

Tableau 22 : Lieu de stockage des ordures solides produites par le ménage selon les femmes

Lieu de stockage des ordures solides produites par le ménage	Communes		Ensemble
	Bongor	Gounou Gaya	
Tas sauvage dans la cour	28,0%	20,3%	23,9%
Enfouissement dans la cour	11,2%	7,3%	9,1%
Fosse à fumier	8,4%	38,2%	24,3%
Dans la rue	18,7%	46,3%	33,5%
Dans le champ	3,7%	29,3%	17,4%
Dépotoir informel du quartier	24,3%	15,4%	19,6%
Bac à ordures aménagé par la commune	19,6%	36,6%	28,7%
Autre	0,0%	0,8%	0,4%

L'enquête s'est intéressée aux changements intervenus depuis la mise en œuvre du projet. Depuis 2019, la majorité (89% à Bongor et 96,7% à Gounou Gaya) des chefs de ménage considère qu'il y a une

augmentation du nombre de forages d'eau dans la commune. Il en est de même pour les femmes (87,9% à Bongor et 95,1% à Gounou Gaya).

Tableau 23 : Opinion des chefs de ménage sur l'évolution du nombre de forage d'eau dans la commune depuis 2019

Depuis 2019, pensez-vous que le nombre de forage d'eau dans la commune a augmenté ?	Communes		Ensemble
	Bongor	Gounou Gaya	
Oui	89,0%	96,7%	93,0%
Non	11,0%	1,7%	6,1%
Je ne sais pas	0,0%	1,7%	,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau 24 : Opinion des femmes sur l'évolution du nombre de forage d'eau dans la commune depuis 2019

Depuis 2019, pensez-vous que le nombre de forage d'eau dans la commune a augmenté ?	Communes		Ensemble
	Bongor	Gounou Gaya	
Oui	87,9%	95,1%	91,7%
Non	9,3%	2,4%	5,7%
Je ne sais pas	2,8%	2,4%	2,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Depuis la mise en œuvre du projet, le niveau de l'accès de la population à l'eau potable a évolué. Il en est de même pour la défécation en plein air et de l'état de la propreté dans la commune. De 2019 à 2021, de l'avis de la majorité des chefs de ménage (84,4% à Bongor et 60,8% à Gounou Gaya) et de femmes (88,8% à Bongor et 57,7% à Gounou Gaya), les ménages ont plus accès à l'eau provenant des forages ou du château. Pour la défécation en plein air, la majorité des chefs de ménage (79,8% à Bongor et 72,5% à Gounou Gaya) et de femmes (85% à Bongor et 63,4% à Gounou Gaya) pense que les défécations en plein air sont de moins en moins fréquentes, comparée à la situation d'avant 2020. La majorité des chefs de ménage (81,7% à Bongor et 88,3% à Gounou Gaya) et de femmes (82,2% à Bongor et 74,8% à Gounou Gaya) estime que la ville est plus propre que les années précédentes. L'amélioration de la propreté dans les communes serait expliquée par l'amélioration de la gestion des ordures par les ménages, l'amélioration du ramassage des ordures par la mairie et l'implication des CHA dans l'assainissement.

Tableau 25 : Opinion des chefs de ménage sur l'évolution de l'accès des ménages à l'eau provenant des forages ou du château

Opinion sur l'évolution de l'accès des ménages à l'eau provenant des forages ou du château, comparée à la situation d'avant 2020	Communes		Ensemble
	Bongor	Gounou Gaya	
Oui	84,4%	60,8%	72,1%
Non	13,8%	26,7%	20,5%
Je ne sais pas	1,8%	12,5%	7,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau 26 : Opinion des femmes sur l'évolution de l'accès des ménages à l'eau provenant des forages ou du château

Opinion sur l'évolution de l'accès des ménages à l'eau provenant des forages ou du château, comparée à la situation d'avant 2020	Communes		Ensemble
	Bongor	Gounou Gaya	
Oui	88,8%	57,7%	72,2%
Non	9,3%	35,0%	23,0%
Je ne sais pas	1,9%	7,3%	4,8%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau 27 : Opinion des chefs de ménage sur l'évolution des défécations en plein air

Opinion sur la réduction des défécations en plein air, comparée à la situation d'avant 2020	Communes		Ensemble
	Bongor	Gounou Gaya	
Oui	79,8%	72,5%	76,0%
Non	18,3%	20,8%	19,7%
Je ne sais pas	1,8%	6,7%	4,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau 28 : Opinion des femmes sur l'évolution des défécations en plein air

Opinion sur la réduction des défécations en plein air, comparée à la situation d'avant 2020	Communes		Ensemble
	Bongor	Gounou Gaya	
Oui	85,0%	63,4%	73,5%
Non	9,3%	26,8%	18,7%
Je ne sais pas	5,6%	9,8%	7,8%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau 29 : Opinion des chefs de ménage sur l'évolution de l'état de la propreté dans la commune

Opinion sur l'amélioration de la propreté dans la ville, comparée aux années précédentes	Communes		Ensemble
	Bongor	Gounou Gaya	
Oui	81,7%	88,3%	85,2%
Non	18,3%	11,7%	14,8%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau 30 : Opinion des femmes sur l'évolution de l'état de la propreté dans la commune

Opinion sur l'amélioration de la propreté dans la ville, comparée aux années précédentes	Communes		Ensemble
	Bongor	Gounou Gaya	
Oui	82,2%	74,8%	78,3%
Non	10,3%	13,8%	12,2%

Je ne sais pas	7,5%	11,4%	9,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau 31 : Opinion des chefs de ménage sur les facteurs à l'origine de l'amélioration de la propreté de la commune

Facteurs d'amélioration de la propreté dans la commune	Communes		Ensemble
	Bongor	Gounou Gaya	
Amélioration de la gestion des ordures par les ménages	42,2%	72,5%	58,1%
Amélioration du ramassage des ordures par la mairie	22,0%	56,7%	40,2%
Implication des CHA dans l'assainissement	62,4%	66,7%	64,6%

Tableau 32 : Opinion des femmes sur les facteurs à l'origine de l'amélioration de la propreté de la commune

Facteurs d'amélioration de la propreté dans la commune	Communes		Ensemble
	Bongor	Gounou Gaya	
Amélioration de la gestion des ordures par les ménages	49,5%	65,9%	58,3%
Amélioration du ramassage des ordures par la mairie	23,4%	62,6%	44,3%
Implication des CHA dans l'assainissement	46,7%	60,2%	53,9%
Autre	3,7%	,8%	2,2%

A la collecte de données pour l'évaluation finale, des changements ont été observés dans les secteurs de l'eau, hygiène et assainissement. Il s'agit de :

- La réduction de la distance et du temps d'accès des ménages de la périphérie à l'eau potable
- La réduction de la défécation à l'air libre
- Les villes sont moins sales grâce aux activités des CHA, mais aussi au changement de comportement des ménages dans la gestion des ordures ménagères suite aux sensibilisations conduites par les CHA
- Les ordures sont déposées dans les corbeilles ou bacs à ordures

4.7.4. Dans quelle mesure les différents groupes cibles (ménages vulnérables, enfants de moins de cinq ans, etc.) ont-ils bénéficié de l'action, sur différents plans ?

Le projet n'a pas ciblé spécifiquement les ménages vulnérables, ou des groupes vulnérables spécifiques en dehors des femmes. Par contre, les pompes à motricité humaine sont installées dans les quartiers de la périphérie, qui sont plus pauvres et qui ne sont pas du tout raccordés aux réseaux officiels d'eau potable. Aussi, la formation sur la gestion de l'hygiène menstruelle a ciblé les jeunes, qui sont souvent des personnes démunies en termes de connaissances sur la santé sexuelle et reproductive dans les âges de puberté.

4.7.5. Dans quelle mesure les capacités des différents groupes, y compris des femmes et autres groupes vulnérables, à interagir différemment avec d'autres groupes au cours de l'intervention, ont-elles été renforcées ?

Généralement, les femmes étaient assez réservées dans les réunions publiques en présence des hommes ; elles n'osaient pas prendre la parole ou objecter les opinions émises par les hommes. Les formations dispensées par le projet aux femmes leaders, aux membres des CHA et des CCC ont produit un déclic chez les femmes bénéficiaires. Elles sont plus que jamais mobilisées pour s'impliquer dans la gestion de la commune au sein des structures mises en place. Elles n'éprouvent aucun complexe à parler devant les hommes et à défendre leurs droits. Au sein des CHA et lors des journées de salubrité initiées par les communes, les femmes sont souvent les plus nombreuses et les plus actives.

Des changements ont été observés dans la situation de la femme, lors de la collecte de données pour l'évaluation finale. Il s'agit de :

- Les femmes sont de plus en plus nombreuses à connaître leurs droits et à les revendiquer
- Les femmes ont compris et exigent des changements dans les politiques qui génèrent leur exclusion et/ou leur discrimination
- Les femmes et les hommes se considèrent maintenant comme des collaborateurs
- Les interdits sociaux sont réduits, ainsi que les violences basées sur le genre

Conclusion Préliminaire

1. D'après les acteurs rencontrés dans les communes, le projet a permis d'obtenir plusieurs changements positifs dans les domaines de l'eau, hygiène et assainissement, mais aussi dans la gouvernance de la commune et dans l'amélioration du rôle des femmes dans la gestion des affaires communales.
2. Le projet a donné des formations et des informations sur la participation à la gestion communale, surtout la gestion participative.
3. Le projet a fabriqué des bacs à ordures mobiles, qui sont déployés dans les espaces publics et les ménages pour la gestion des ordures. Les ordures produites dans les ménages sont enlevées et déposées dans les bacs, par les propres moyens des ménages ou par les membres des CHA.
4. Grâce aux sensibilisations conduites par le projet et les CHA, la population a davantage compris les risques sanitaires associés aux défécations à l'air libre. On constate une tendance des ménages à évacuer les ordures vers les bacs mobiles ou fixes, par les moyens propres des ménages ou à travers les CHA, une réduction de la fréquence des défécations à l'air libre, une implication des CHA et la mobilisation des populations pour les journées de salubrité. D'après les populations, le projet a permis d'améliorer l'accès à l'eau potable, l'utilisation des toilettes appropriés, la gestion des ordures et la propreté dans les communes.
5. Le projet n'a pas ciblé spécifiquement les ménages vulnérables, ou des groupes vulnérables spécifiques en dehors des femmes. Par contre, certaines réalisations, comme les pompes à motricité humaine, sont installées dans les quartiers de la périphérie, plus défavorisés.
6. Les formations dispensées par le projet aux femmes leaders, aux membres des CHA et des CCC ont produit un déclic chez les femmes bénéficiaires. Elles sont plus que jamais mobilisées pour s'impliquer dans la gestion de la commune au sein des structures mises en place. Elles n'éprouvent aucun complexe à parler devant les hommes et à défendre leurs droits.

4.8. Durabilité

La durabilité cerne ce qui se passerait dans les deux communes après la fin du financement du gouvernement basque. Les trois questions suivantes permettent de recueillir des données sur ces aspects.

1. *Dans quelle mesure les résultats et les avantages du projet perdurent-ils lorsque le financement externe prend fin ?*
2. *Dans quelle mesure les bénéficiaires du projet et/ou les parties prenantes partenaires se sont-ils appropriés du projet pour perpétuer ses résultats au moment où le financement externe prend fin, en ont-ils la capacité et disposent-ils des ressources pour le faire ?*
3. *Certains domaines d'intervention sont-ils à l'évidence non durable ? Quels enseignements peut-on en tirer ?*

4.8.1. Dans quelle mesure les résultats et les avantages du projet perdurent-ils lorsque le financement externe prend fin ?

Selon les responsables de l'exécutif communal à Bongor et Gounou Gaya, les interventions du projet font en réalité partie des actions prioritaires du plan d'action de ces mairies. Aussi, le budget communal prend en compte les postes de dépenses liées au WASH. Ce qui est un atout pour perpétuer ces actions à la fin du projet. Mais selon les observateurs, il sera tout de même difficile à ces communes d'assurer efficacement la relève dès lors qu'elles ne disposent pas de services d'hygiène et d'assainissement. La difficulté se situe surtout au niveau de l'absence de personnel qualifié pour bien organiser un tel service. Par exemple, à Gounou Gaya, ce sont les conseillers communaux, sans qualification, qui aident à faire ce travail. Cette situation interpelle sur le contenu de transfert de compétences vers les collectivités territoriales décentralisées. La mise en place de ces entités n'a pas été accompagné de la dotation en ressources humaines qualifiées pour conduire les affaires relevant des compétences d'une commune. Les communes sont alors obligées de solliciter localement une main d'œuvre non qualifiée.

Les entités mises en place par le projet sont devenues des structures autonomes, structurées, dirigées par un bureau. Elles sont reconnues ou en phase de l'être par l'administration locale. C'est le cas des femmes leaders et du réseau des CHA. Ces structures autonomes ont le pouvoir d'initier des activités et de mobiliser des ressources pour les mettre en œuvre. Pour les pompes à motricité humaine, des comités ont été créés pour leur entretien. Ces comités doivent mobiliser des fonds, à travers les cotisations des consommateurs de l'eau des forages, pour parer aux éventuelles pannes. Ces comités se chargent aussi de la propreté autour des forages. Dans la commune de Gounou Gaya, ces comités sont fonctionnels et ont dans leurs caisses au moins deux mois de cotisation. Par exemple, dans le quartier Gounou, le forage a été réceptionné en juillet 2020 et le comité mis en place s'organise pour collecter 250 FCFA par ménage et par mois pour l'entretien du forage. Le forage réalisé par l'APLFT est le seul qui approvisionne le quartier, alors on observe une forte concentration de la population autour du point d'eau. Le comité a déjà déboursé 4 fois pour les réparations sur la base des cotisations des ménages. Pour les membres de ce comité, les forages pour lesquels des comités n'ont pas été mis en place sont souvent en panne et non utilisés, simplement parce qu'en cas de panne il n'y a pas d'argent pour réparer. A Bongor, la mise en place des comités a pris du temps en raison d'une collaboration difficile entre le projet et les chefs de quartier. Le projet n'a pas prévu un accompagnement en termes de formation et de matériels pour les membres des comités de gestion de point d'eau, ce qui peut rendre difficile la durabilité de l'action. Toutefois, le projet réfléchit dans le sens du renforcement des capacités des membres dirigeants et de l'accompagnement pour une structuration et reconnaissance par les autorités.

A Bongor, un parallèle a été fait entre l'actuel projet et le projet antérieur exécuté dans la commune par l'APLFT dans le secteur de WASH afin de comprendre le retard dans la mise en place des comités de gestion des points d'eau. Pour le projet passé, le processus de mise en place de ces comités a été enclenché depuis l'atelier de lancement du projet. Ce qui a rendu par la suite la collaboration plus facile avec les chefs de quartier. Pour l'actuel projet, le manque de collaboration des chefs de quartiers a conduit l'équipe du projet à passer par les chefs ménages proches du point d'eau pour constituer la liste des ménages s'alimentant à chaque forage. Par la suite, et de concert avec ces chefs de ménage, les personnes aptes à être membres du comité ont été identifiées pour constituer le comité. Chaque comité est composé de 8 femmes et 7 hommes. Certains comités sont fonctionnels depuis 2020. Les membres des comités estiment qu'il y a assez de réticence au sein de la population par rapport à la mobilisation des ressources.

4.8.2. Dans quelle mesure les bénéficiaires du projet et/ou les parties prenantes partenaires se sont-ils appropriés du projet pour perpétuer ses résultats au moment où le financement externe prend fin, en ont-ils la capacité et disposent-ils des ressources pour le faire ?

Selon les responsables de l'exécutif communal à Bongor et Gounou Gaya, les organes mis en place par le projet continueront à fonctionner, avec l'appui des communes, car ils ont les capacités de se gérer. Aussi, les communes ont prévu dans leurs budgets des ressources pour accompagner le travail du cadre de concertation communale (CCC), ce qui est déjà un signe fort pour la durabilité du travail de cet organe. Les autres structures, notamment le réseau des CHA et des femmes leaders, pourront aussi bénéficier des appuis de la commune, en plus de la possibilité de mobiliser des fonds auprès des partenaires. Mais selon les observateurs, la capacité des communes à soutenir financièrement le travail de ces entités est limitée. Car les communes éprouvent d'énormes difficultés d'accès à leurs ressources financières logées au trésor. C'est aussi cette réalité qui limite la capacité des communes à mettre en œuvre des actions comme l'enlèvement des ordures par manque de carburant pour les tricycles et les Benn.

Pour aider les CHA à poursuivre leurs activités, il serait important de leur allouer des ressources directement ou mettre les tricycles à leur disposition. Ces CHA pourront utiliser les tricycles pour enlever les ordures des ménages moyennant le paiement d'une certaine somme d'argent. L'argent récupéré servira à l'entretien du tricycle et à motiver les membres des CHA pour l'achat de savon et de l'eau.

Le projet a investi des ressources pour faire connaître les interventions dans la perspective de leur appropriation. La population reconnaît d'ailleurs cet effort. A l'enquête, plus de la moitié (59,6% à Bongor et 51,7% à Gounou Gaya) des chefs de ménages pense que la population a été suffisamment sensibilisée sur le rôle des CHA. Interrogés sur la même question, les membres des CHA et des ECC sont aussi plus nombreux à le penser. Moins de la moitié des femmes dans les deux communes n'étaient pas de cet avis. Elles étaient plus nombreuses à estimer que la population n'a pas été suffisamment sensibilisée. S'agissant du rôle des ECC, plus de la moitié des membres de cette structure estime que la population a été suffisamment sensibilisée sur son rôle dans la commune.

Tableau 33 : Perception des chefs de ménage sur le niveau de sensibilisation de la population sur le rôle des CHA dans la commune

Perception sur le niveau de sensibilisation de la population sur le rôle des CHA dans la commune	Communes		Ensemble
	Bongor	Gounou Gaya	

Oui, suffisamment sensibilisée sur le rôle des CHA dans la commune	59,6%	51,7%	55,5%
Non, pas suffisamment sensibilisée sur le rôle des CHA dans la commune	35,8%	42,5%	39,3%
Je ne sais pas	4,6%	5,8%	5,2%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau 34 : Perception des femmes sur le niveau de sensibilisation de la population sur le rôle des CHA dans la commune

Perception sur le niveau de sensibilisation de la population sur le rôle des CHA dans la commune	Communes		Ensemble
	Bongor	Gounou Gaya	
Oui, suffisamment sensibilisée sur le rôle des CHA dans la commune	44,9%	39,8%	42,2%
Non, pas suffisamment sensibilisée sur le rôle des CHA dans la commune	49,5%	53,7%	51,7%
Je ne sais pas	5,6%	6,5%	6,1%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau 35 : Perception des membres des CHA sur le niveau de sensibilisation de la population sur le rôle des CHA dans la commune

Perception sur le niveau de sensibilisation de la population sur le rôle des CHA dans la commune	Communes		Ensemble
	Bongor	Gounou Gaya	
Oui, suffisamment sensibilisée sur le rôle des CHA dans la commune	86,0%	69,6%	78,1%
Non, pas suffisamment sensibilisée sur le rôle des CHA dans la commune	12,0%	30,4%	20,8%
Je ne sais pas	2,0%	0,0%	1,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau 36 : Perception des membres des ECC sur le niveau de sensibilisation de la population sur le rôle des CHA dans la commune

Perception sur le niveau de sensibilisation de la population sur le rôle des CHA dans la commune	Communes		Ensemble
	Bongor	Gounou Gaya	
Oui, suffisamment sensibilisée sur le rôle des CHA dans la commune	57,1%	73,9%	67,6%
Non, pas suffisamment sensibilisée sur le rôle des CHA dans la commune	42,9%	26,1%	32,4%
Je ne sais pas	0,0%	0,0%	0,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau 37 : Perception des membres des ECC sur le niveau de sensibilisation de la population sur le rôle des ECC dans la commune

Perception sur le niveau de sensibilisation de la population sur le rôle des ECC dans la commune	Communes		Ensemble
	Bongor	Gounou Gaya	
Oui, suffisamment sensibilisée sur le rôle des ECC dans la commune	57,1%	60,9%	59,5%
Non, pas suffisamment sensibilisée sur le rôle des ECC dans la commune	42,9%	39,1%	40,5%
Je ne sais pas	0,0%	0,0%	0,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Le défi de la durabilité des structures mises en place par le projet se situe davantage dans leurs structurations et fonctionnement. Pour apprécier ces aspects, la question suivante a été posée sur le terrain aux membres des CHA et des ECC : Pensez-vous que les CHA/ECC sont bien organisés et fonctionnent avec discipline ? C'est donc la majorité des membres de ces groupes qui a répondu par l'affirmative.

Tableau 38 : Perception des membres des CHA sur l'organisation et le fonctionnement des CHA

Perception sur l'organisation et le fonctionnement des CHA	Communes		Ensemble
	Bongor	Gounou Gaya	
Oui, les CHA sont bien organisés et fonctionnent avec discipline	92,0%	82,6%	87,5%
Non, les CHA ne sont pas bien organisés et ne fonctionnent pas avec discipline	8,0%	10,9%	9,4%
Je ne sais pas	0,0%	6,5%	3,1%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau 39 : Perception des membres des ECC sur l'organisation et le fonctionnement des ECC

Perception sur l'organisation et le fonctionnement des ECC	Communes		Ensemble
	Bongor	Gounou Gaya	
Oui, les ECC sont bien organisés et fonctionnent avec discipline	78,6%	69,6%	73,0%
Non, les ECC ne sont pas bien organisés et ne fonctionnent pas avec discipline	21,4%	30,4%	27,0%
Je ne sais pas	0,0%	0,0%	0,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

La population a été interrogée sur la possibilité de se mobiliser pour les activités des CHA et des ECC. Plus de la moitié des chefs de ménage et des femmes résidant dans les communes estime que la population peut se mobiliser autour des activités organisées par les CHA. La même question a été posée aux femmes pour les activités organisées par les ECC. Moins du tiers des femmes estime que la population se mobilisera autour des activités organisées par les ECC.

Tableau 40 : Opinion des chefs de ménage sur la possibilité de mobilisation de la population autour des activités organisées par les CHA

Possibilité de mobilisation de la population autour	Communes	Ensemble
---	----------	----------

des activités organisées par les CHA	Bongor	Gounou Gaya	
Oui	72,5%	57,5%	64,6%
Non	23,9%	32,5%	28,4%
Je ne sais pas	3,7%	10,0%	7,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau 41 : Opinion des femmes sur la possibilité de mobilisation de la population autour des activités organisées par les CHA

Possibilité de mobilisation de la population autour des activités organisées par les CHA	Communes		Ensemble
	Bongor	Gounou Gaya	
Oui	54,2%	62,6%	58,7%
Non	45,8%	26,8%	35,7%
Je ne sais pas	0,0%	10,6%	5,7%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau 42 : Opinion des femmes sur la possibilité de mobilisation de la population autour des activités organisées par les ECC

Possibilité de mobilisation de la population autour des activités organisées par les ECC	Communes		Ensemble
	Bongor	Gounou Gaya	
Oui	32,7%	30,9%	31,7%
Non	65,4%	63,4%	64,3%
Je ne sais pas	1,9%	5,7%	3,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

A la collecte de données pour l'évaluation finale, tous les acteurs rencontrés estiment que les communes sont capables d'entretenir et de bien gérer les ouvrages réalisés par le projet. Grâce aux formations données par le projet, les bénéficiaires ont la capacité nécessaire pour perpétuer les résultats.

4.8.3. Certains domaines d'intervention sont-ils à l'évidence non durable ? Quels enseignements peut-on en tirer ?

Toutes les interventions du projet sont durables. Ce sont des interventions à travers lesquelles le projet a investi dans les hommes, les institutions et les matériels sont durables. C'est le cas des acquis des formations qui produiront des effets sur les comportements, des structures mises en place qui appartiennent aux communautés et des outils de travail des CHA qui serviront pour l'assainissement de la ville.

Conclusion Préliminaire

1. Les interventions du projet font en réalité partie des actions prioritaires du plan d'action de ces mairies. Aussi, le budget communal prend en compte les postes de dépenses liées au WASH. Ce qui est un atout pour perpétuer ces actions à la fin du projet. Mais, la difficulté se situerait surtout au niveau de l'absence de

personnel qualifié pour bien organiser un tel service.

2. Les entités mises en place par le projet sont devenues des structures autonomes, structurées, dirigées par un bureau. Elles sont reconnues ou en phase de l'être par l'administration locale. Ces structures autonomes ont le pouvoir d'initier des activités et de mobiliser des ressources pour les mettre en œuvre. Pour les pompes à motricité humaine, des comités ont été créés pour leur entretien.

3. Selon les responsables de l'exécutif communal à Bongor et Gounou Gaya, les organes mis en place par le projet continueront à fonctionner, avec l'appui des communes, car ils ont les capacités de se gérer. Aussi, les communes ont prévu dans leurs budgets des ressources pour accompagner le travail du cadre de concertation communale (CCC).

4. Le projet a investi des ressources pour faire connaître les interventions, pour assurer une meilleure structuration aux organes mis en place dans la perspective de leur durabilité. L'enquête de terrain révèle que la population peut se mobiliser autour des activités organisées par les CHA et les ECC.

4.9. Coordination et mécanismes de mise en oeuvre

Les deux questions ci-dessous permettent d'obtenir des données relatives à l'organisation de la mise en œuvre du projet :

1. *Dans quelle mesure les mécanismes de suivi et de coordination ont-ils été focalisés sur les résultats ?*
2. *Dans quelle mesure les mécanismes de suivi et de coordination ont-ils contribué à les améliorer ?*

4.9.1. Dans quelle mesure les mécanismes de coordination et de suivi ont-ils été focalisés sur les résultats ?

Le consortium APLFT/Alboan a proposé la mise en place du projet par une équipe plus rapprochée de la population, et impliquant les communautés dans la mise en œuvre. C'est ainsi que dans chaque commune est installée une équipe du projet travaillant directement avec l'exécutif communal, les structures mises en place par le projet et la population. La coordination du projet installée à N'Djaména et l'équipe de suivi pilotée par Alboan ont un contact régulier avec ces équipes pour le suivi opérationnel et des résultats. Ce qui permet de relever et de faire face systématiquement aux obstacles dans la mise en œuvre. L'équipe de l'APLFT à N'Djaména a fourni toute l'expertise nécessaire pour la gestion opérationnelle, administrative et comptable du projet.

Deux niveaux de suivi sont à distinguer : un suivi au niveau du Tchad par l'APLFT et un suivi depuis l'Espagne par Alboan. Au niveau du Tchad, des outils de suivi du projet ont été développés et mis à la disposition des équipes sur le terrain. Il existe un tableau de suivi des indicateurs mis à la disposition des équipes de terrain. La coordination du projet installée à N'Djaména organise des appels de suivi avec les équipes de terrain. Chaque semaine, un plan de travail est proposé aux équipes et évalué en fin de semaine. L'équipe de la coordination se rend régulièrement en mission de suivi des équipes du projet dans les deux communes. L'équipe de Alboan organise des appels pour le suivi des actions auprès de la coordination du projet.

Au niveau de la commune, il n'a pas été mis en place une structure pour suivre les activités du projet. Les exécutifs communaux sont informés de l'avancée des activités par les équipes du projet et par la coordination. Le conseil communal, qui représente la population, n'est pas formellement désigné pour le

suivi. Mais les membres de ECC sont sollicités par le projet pour se prononcer sur les processus ou les choix dans le cadre du projet. La population se rapproche souvent du projet, par le biais des chefs de quartier qui sont aussi impliqués dans les CHA pour s'informer sur l'état d'avancement. Il arrive que la population soumette des doléances au projet sur des ratées constatées dans la mise en œuvre. Les équipes du projet estiment qu'il serait judicieux de disposer d'un cadre formel permettant à l'exécutif communal de suivre les interventions.

4.9.2. Dans quelle mesure les mécanismes de suivi et de coordination ont-ils contribué à les améliorer ?

La coordination rapprochée et le suivi régulier ont permis de faire face systématiquement à tous les défis rencontrés par les équipes du projet sur le terrain. C'est le cas, entre autres, des alternatives à proposer pour exécuter les interventions dans le contexte de la COVID 19, de la gestion des retards enregistrés sur le chronogramme, de la modification du contenu des activités pour tenir compte des réalités de terrain ou des attentes de la population.

Conclusion Préliminaire

1. Le projet a été exécuté par une équipe plus rapprochée de la population, et impliquant les communautés. Dans chaque commune est installée une équipe du projet travaillant directement avec l'exécutif communal, les structures mises en place par le projet et la population. La coordination du projet installée à N'Djaména et l'équipe de suivi pilotée par Alboan ont un contact régulier avec ces équipes pour le suivi opérationnel et des résultats. Ce qui permet une meilleure coordination et un meilleur suivi des interventions.
2. Au niveau de la commune, il n'a pas été mis en place une structure pour suivre les activités du projet. Les exécutifs communaux sont informés de l'avancée des activités par les équipes du projet et par la coordination.
3. La coordination rapprochée et le suivi régulier ont permis de faire face systématiquement à tous les défis rencontrés par les équipes du projet sur le terrain.

RECOMMANDATIONS

Constats	Recommandations
Incivisme d'une partie de la population, souvent non scolarisée, par rapport aux réalisations dans le domaine de WASH	Poursuivre la sensibilisation de la population sur les conséquences de l'insalubrité et du manque d'hygiène et sur l'importance de la gestion saine des ordures et de la renonciation à la défécation à l'air
Manque de moyen financier et insuffisance de moyens matériels pour le travail des structures mises en place pour assainir la ville	Accompagner les CHA à développer des projets pour mobiliser des sources potentielles de financement
Hésitation de certaines femmes à s'engager dans des actions visant à améliorer leurs statuts	Renforcer les capacités des femmes à travers les formations
Faiblesses dans le suivi de l'exécution du projet par l'exécutif communal	S'assurer de la présence effective du conseil communal et de l'exécutif communal dans toutes les séances de travail des mécanismes d'attribution et de suivi de l'exécution des marchés
Irrégularité dans la communication entre l'équipe du projet et l'exécutif communal	Instituer des rencontres régulières, impliquant le conseil communal et l'exécutif communal, pour le suivi de la mise en œuvre tels projets
Implication insuffisante des conseils communaux dans la mise en œuvre du projet	Créer les conditions pour une implication programmée des conseils communaux dans la mise en œuvre des projets destinés aux communes

CONCLUSION

Le projet « Action citoyenne pour les services sociaux de bases et l'équité de genre au Tchad » visait l'amélioration de la situation des communes dans les domaines de l'eau, hygiène et assainissement, dans la gouvernance de la commune et dans le statut et le rôle de la femme dans les communes. Malgré le contexte de la Covid 19, la plupart des activités du projet ont déjà été mises en œuvre, et des résultats sont observés en termes de changement dans l'état physique des communes, dans la gestion des affaires communales et dans le comportement de la population.

Le projet est performant puisqu'il a atteint un taux de réalisation de 86% actuellement, et cette performance sera de 100% à l'achèvement de la construction du bâtiment de Gounou Gaya, et à la réalisation des 2 émissions, qui sont en cours. Les conseils communaux et les populations des deux communes ont apprécié positivement les réalisations du projet, qui ont changé la vie des femme, des ménages et des populations, dans les domaines des droits humains, de la gouvernance, de l'eau et de l'assainissement.

ANNEXES

Annexe 1 : Aperçu des réalisations à Bongor

Photo 2: Forages



Photo 3: Salle de réunion



Photo 4: Moyens roulants achetés



Photo 5: Œuvres d'arts des élèves formés



Annexe 2 : Aperçu des réalisations à Gounou Gaya

Photo 6: Forages



Photo 7: Moyens roulants achetés



Photo 8: Œuvres d'arts des élèves formés



